



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

UNI LIBRARY

A/35/402
9 septembre 1980

OCT 2 - 1980

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN/SA COLLECTION

Trente-cinquième session
Point 37 de l'ordre du jour provisoire*

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LA DENUCLEARISATION DE L'AFRIQUE

Rapport du Secrétaire général

1. Dans la résolution 34/76 B du 11 septembre 1979, l'Assemblée générale a, entre autres, prié le Secrétaire général d'établir, avec le concours d'experts compétents, un rapport d'ensemble sur le plan et la capacité d'action de l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire et de présenter ledit rapport à l'Assemblée lors de sa trente-cinquième session.

2. Conformément à cette résolution, le Secrétaire général a nommé un groupe d'experts du plan et de la capacité d'action de l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire qui s'est réuni au Siège, à New York, du 25 au 29 février et du 28 juillet au 8 août 1980. Par une lettre datée du 8 août 1980, le Président du Groupe a transmis au Secrétaire général le rapport ci-joint qui est communiqué à l'Assemblée générale.

* A/35/150.

ANNEXE

Rapport du Groupe d'experts du plan et de la capacité
 d'action de l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Pages</u>
Avant-propos du Secrétaire général	1 - 5	3
I. INTRODUCTION : LE CONTEXTE DE L'ETUDE	1 - 5	6
A. Préoccupation de l'Organisation des Nations Unies face à la politique d' <u>apartheid</u> de l'Afrique du Sud et au risque de prolifération des armes nucléaires en Afrique	1 - 4	6
B. Inquiétude suscitée par les activités nucléaires de l'Afrique du Sud	5	7
II. HISTORIQUE DE LA POLITIQUE NUCLEAIRE DE L'AFRIQUE DU SUD	6 - 41	8
A. Phase initiale	6 - 8	8
B. Le cycle du combustible nucléaire : ressources, activités et équipement	9 - 30	9
1. Ressources et extraction	9 - 14	9
2. Enrichissement de l'uranium	15 - 20	13
3. Installations de recherche nucléaire	21 - 25	16
4. Centrales nucléaires	26 - 29	18
5. Autres installations	30	19
C. Coopération nucléaire avec d'autres pays	31 - 39	20
1. Coopération officielle	31 - 34	20
2. Coopération officieuse ou non confirmée	35 - 37	22
3. La position de l'Afrique du Sud en tant que fournisseur nucléaire	38 - 39	23
D. Garanties	40 - 41	24
1. Installations hors garanties	40	24
2. Installations soumises aux garanties	41	24
III. LA CAPACITE D'ARMEMENT NUCLEAIRE DE L'AFRIQUE DU SUD ...	42 - 53	25
A. Moyens possibles d'acquérir des matières explosives nucléaires	42	25

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
B. Accès de l'Afrique du Sud aux matières explosives nucléaires	43 - 50	25
1. Production d'uranium militaire	43 - 46	25
2. Mesures supplémentaires nécessaires à l'acquisition de plutonium	47 - 48	28
3. Sources extérieures d'uranium fortement enrichi	49 - 50	29
C. Aptitude de l'Afrique du Sud à concevoir et fabriquer un dispositif explosif nucléaire	51 - 52	29
D. Vecteurs	53	30
IV. CALCULS DE L'AFRIQUE DU SUD QUANT A L'ARME NUCLEAIRE ...	54 - 67	31
A. Position militaire et politique de l'Afrique du Sud	54 - 61	31
B. L'armement nucléaire et la position politique et militaire de l'Afrique du Sud	62 - 64	34
C. La politique de l'Afrique du Sud dans le domaine des déclarations sur les questions nucléaires	65 - 67	35
V. DEUX INDICES QUANT A LA POSSESSION EVENTUELLE PAR L'AFRIQUE DU SUD D'UNE CAPACITE D'ARMEMENT NUCLEAIRE ...	68 - 77	37
A. Le polygone d'essais qui aurait été installé dans le désert du Kalahari (1977)	68 - 71	37
B. Le phénomène survenu le 22 septembre	72 - 77	38
VI. INITIATIVES PRISES RECEMMENT DANS LE DOMAINE NUCLEAIRE VIS-A-VIS DE L'AFRIQUE DU SUD	78 - 83	42
VII. CONCLUSIONS	84 - 94	45

APPENDICES

I. Déclaration de l'agence TASS, reproduite dans la <u>Pravda</u> du 9 août 1977	48
II. Déclaration de M. de Guiringaud, ministre des affaires étrangères de la France, sur "France-Inter" le 22 août 1977	49

Avant-propos du Secrétaire général

1. Le rapport ci-joint, soumis à l'Assemblée générale pour examen à sa trente-cinquième session, a été établi par le Groupe d'experts du plan et de la capacité d'action de l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire nommé par le Secrétaire général pour l'aider à établir un rapport d'ensemble sur la question conformément à la résolution 34/76 B de l'Assemblée générale, du 11 décembre 1979.
2. Le Groupe d'experts, nommé après consultation avec les Etats Membres, a tenu deux sessions, du 25 au 29 février et du 28 juillet au 8 août 1980, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York.
3. La question examinée se rattache au problème de la dénucléarisation de l'Afrique - que l'Organisation des Nations Unies examine activement de façon continue depuis 1961 - par l'intermédiaire des résolutions dans lesquelles l'Assemblée générale demande l'application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique 1/. En 1977, des informations selon lesquelles un polygone d'essais nucléaires aurait été construit par l'Afrique du Sud dans le désert du Kalahari ont suscité une vive inquiétude dans la communauté internationale. L'Assemblée a alors exigé dans la résolution 32/81 du 12 décembre 1979 que "l'Afrique du Sud s'abstienne dorénavant de toute explosion nucléaire sur le continent africain ou ailleurs". En septembre 1979, des rapports selon lesquels une explosion nucléaire aurait eu lieu dans la zone de l'océan Indien et de l'Afrique du Sud ont encore aggravé l'inquiétude et, sur la demande de l'Assemblée, le Secrétaire général a fait rapport sur la question et il a communiqué à l'Assemblée les informations fournies par les Etats intéressés (A/34/674 et Add.1 et 2).
4. Ayant pris acte de ce rapport, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, dans la résolution 34/76 B, de suivre la situation de près et d'établir, avec le concours d'experts compétents, un rapport d'ensemble sur le plan et la capacité d'action de l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire.
5. Le Secrétaire général tient à remercier les experts pour le rapport ci-joint adopté à l'unanimité qu'il soumet à l'Assemblée générale pour examen. Il convient de noter que les observations et recommandations qui y sont exprimées sont celles des experts. A cet égard, le Secrétaire général aimerait souligner que dans ce domaine complexe qu'est le désarmement, il n'est souvent pas en mesure de porter un jugement sur tous les aspects du travail des experts.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingtième session, Annexes, point 105 de l'ordre du jour, document A/5975.

LETTRE D'ENVOI

Le 8 août 1980

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le Rapport d'ensemble sur le plan et la capacité d'action de l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire, établi par le Groupe d'experts que vous avez constitué en application du paragraphe 4 de la résolution 34/76 B de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1979.

Vous avez désigné les experts suivants :

M. Bo K. Heinebäck
Ambassadeur de Suède au Zimbabwe
Bureau de liaison de la Suède
Salisbury (Zimbabwe)

M. C. A. Onwumechili
Vice-Recteur
Université d'Ife
Ife-Ife (Nigéria)

M. Vladimir Kulagin
Doyen de la faculté des relations internationales
Institut d'Etat des relations internationales
Moscou (Union des Républiques socialistes soviétiques)

Mme María Clemencia López
Ministre Conseiller
Ambassade du Venezuela
Brasilia (Brésil)

M. François Sebilleau
Conseiller technique
Bureau du Directeur des relations extérieures
Commissariat à l'énergie atomique
Paris (France)

M. Ruben Santos-Cuyugan
Ministre Conseiller
Mission permanente des Philippines auprès de
l'Organisation des Nations Unies
New York (Etats-Unis d'Amérique)

Le rapport a été établi entre février et août 1980, période pendant laquelle le Groupe a tenu deux sessions à New York. Au cours de sa première session, du 25 au 29 février 1980, il a tracé les grandes lignes du rapport.

M. Bariyu Adekunle Adeymi a participé à cette première session en tant qu'expert du Nigéria et a présidé le Groupe.

/...

A la deuxième session, tenue du 28 juillet au 8 août 1980, le Groupe a examiné et adopté le texte ci-joint.

Les membres du Groupe d'experts tiennent à exprimer leur gratitude pour le précieux concours que leur ont apporté les membres du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et à remercier tout particulièrement M. Fehmi Alem, du Centre pour le désarmement, qui a exercé les fonctions de Secrétaire du Groupe pendant les deux sessions, et M. Lewis A. Dunn, qui, à titre personnel, en sa qualité de consultant auprès du Secrétariat, leur a inlassablement prodigué ses services.

J'ai été prié par le Groupe d'experts, en ma qualité de président, de vous transmettre en son nom le rapport, qui a été adopté à l'unanimité.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

Le Président du Groupe d'experts du plan et
de la capacité d'action de l'Afrique du
Sud dans le domaine nucléaire

(Signé) C. A. ONWUMECHILI

Son Excellence
Monsieur Kurt Waldheim
Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies
New York

I. INTRODUCTION : LE CONTEXTE DE L'ETUDE

A. Préoccupation de l'Organisation des Nations Unies face à la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud et au risque de prolifération des armes nucléaires en Afrique

1. Le présent rapport sur le plan et la capacité d'action de l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire établi conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 34/76 B, a été motivé par la profonde préoccupation que continuent d'inspirer à l'Organisation la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud, ses activités dans le domaine nucléaire et la menace de la prolifération des armes nucléaires en Afrique.

2. Cette préoccupation, réaffirmée à maintes occasions par l'Assemblée générale au fil des années, tient à la situation créée en Afrique du Sud par la politique et les actions du régime d'apartheid, notamment ses efforts pour consolider et perpétuer la domination raciste dans le pays, sa répression des adversaires de l'apartheid et ses fréquents actes d'hostilité dirigés contre des Etats voisins. En 1962, dans la résolution 1761 (XVII) du 6 novembre 1962, l'Assemblée générale a demandé au Gouvernement de l'Afrique du Sud d'abandonner sa politique d'apartheid, prié les Etats Membres de boycotter tous les produits sud-africains pour amener l'abandon de cette politique et créé un comité spécial ayant pour mandat de suivre, entre les sessions de l'Assemblée générale, l'évolution de la politique raciale. A sa trente-troisième session, dans sa résolution 33/183 L du 24 janvier 1979, l'Assemblée générale a "réaffirmé que l'apartheid constituait un crime contre l'humanité", "proclamé à nouveau son plein appui au mouvement de libération nationale de l'Afrique du Sud" et "réaffirmé l'engagement de l'Organisation des Nations Unies à éliminer totalement l'apartheid". Et à sa trente-quatrième session, dans la résolution 34/93 du 12 décembre 1979, l'Assemblée générale a réaffirmé sa résolution antérieure sur la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain et déclaré que toute collaboration avec le régime raciste et les institutions d'apartheid équivalait à un acte d'hostilité au regard des buts et principes des Nations Unies et constituait une menace pour la paix et la sécurité internationales.

3. Parallèlement, l'Assemblée générale, conscienté des dangers de la prolifération des armes nucléaires en Afrique, a demandé l'application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique, adoptée en 1964 par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine et approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 2033 (XX) du 3 décembre 1965. A maintes occasions depuis 1961, elle a demandé à tous les Etats de considérer le continent africain comme une zone exempte d'armes nucléaires et de le respecter en tant que telle et demandé qu'il soit mis fin à toute collaboration avec l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire. Puis, à la dixième session extraordinaire consacrée au désarmement, elle a déclaré dans le Document final, à propos de la création de zones exemptes d'armes nucléaires qu'en Afrique, dont l'Organisation de l'unité africaine avait confirmé la décision de dénucléarisation, le Conseil de sécurité devrait prendre, chaque fois que nécessaire, les mesures efficaces voulues pour veiller à ce que cet objectif ne soit pas compromis [résolution S-10/2, par. 63 c)].

4. Le Conseil de sécurité pour sa part a reconnu, dans sa résolution 134 (1960) que la situation en Afrique du Sud avait entraîné un désaccord entre nations et que sa prolongation risquerait de menacer la paix et la sécurité internationales; dans sa résolution 181 (1963), le Conseil de sécurité, convaincu que la situation en Afrique du Sud troublait gravement la paix et la sécurité internationales, a demandé à tous les Etats de mettre fin à la vente et à l'expédition d'armes, de munitions de tous types et de véhicules militaires à l'Afrique du Sud. Puis, dans sa résolution 418 (1977), le Conseil de sécurité, considérant que les politiques et les actes du Gouvernement sud-africain étaient lourds de dangers pour la paix et la sécurité internationales, a imposé un embargo sur les livraisons d'armements, à l'Afrique du Sud et a décidé que tous les Etats devraient s'abstenir de toute coopération avec l'Afrique du Sud concernant la fabrication et l'élaboration d'armes nucléaires. En outre, le Conseil de sécurité a aussi condamné vigoureusement l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud, et, à cinq reprises depuis 1976, il a condamné l'invasion de l'Angola par l'Afrique du Sud.

B. Inquiétude suscitée par les activités nucléaires de l'Afrique du Sud

5. L'Afrique du Sud doit donc faire face à une condamnation internationale de plus en plus vigoureuse de sa politique d'apartheid et, au bout du compte, à la perspective d'un isolement international général dans un monde résolu à éliminer l'apartheid. C'est dans ce contexte que les activités et la capacité d'action croissante de l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire suscitent une inquiétude particulière. Rien n'est plus ambigu que les assurances données par ce pays quant à son désir de n'utiliser d'énergie nucléaire qu'à des fins pacifiques. Bien que l'Afrique du Sud ait adhéré au Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires (Traité interdisant les essais nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau 2/), les dirigeants de ce pays ont à maintes reprises refusé de signer le Traité sur la non-prolifération (Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires 3/) d'accepter des garanties sur les activités nucléaires pacifiques de l'Afrique du Sud (connues sous le nom de garanties générales) et d'appuyer la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. Ce refus de s'engager à ne pas acquérir d'armes nucléaires est d'autant plus inquiétant qu'il ne fait pas de doute que l'Afrique du Sud est techniquement capable de fabriquer de telles armes. La découverte de ce qui pourrait être un polygone d'essais d'armes nucléaires dans le désert du Kalahari et la détection, dans la région de l'Atlantique sud, le 22 septembre 1979, par un satellite de reconnaissance américain VELA d'un double éclair lumineux ressemblant à une explosion nucléaire dans l'atmosphère - phénomène encore inexpliqué à ce jour - ont beaucoup avivé ces inquiétudes; les fermes réactions de la communauté internationale devant ces deux événements montrent clairement qu'il existe un large consensus quant à la nécessité de faire face, à cette menace extrêmement grave pour la sécurité des Etats africains et pour la paix internationale.

2/ Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 480, No 6 964, p. 43.

3/ Ibid., vol. 729, p. 101.

II. HISTORIQUE DE LA POLITIQUE NUCLEAIRE DE L'AFRIQUE DU SUD

A. Phase initiale

6. Les activités de l'Afrique du Sud dans le domaine de l'énergie nucléaire ont commencé à la fin de la deuxième guerre mondiale. Sur la demande du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, M. Smuts, premier-ministre sud-africain de l'époque, avait ordonné une étude secrète sur le potentiel de son pays en uranium. Peu après, on a entrepris l'exploitation d'énormes quantités d'uranium découvertes dans certaines parties de gisements aurifères en exploitation et notamment la construction, puis, en 1949 et 1950, la mise en service d'usines pilotes d'extraction et de traitement du minerai d'uranium brut. Stimulée par les contrats à prix garantis offerts par la Combined Development Agency des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni, - pays qui, tous deux, nécessitaient de nouveaux approvisionnements garantis d'uranium pour leurs programmes d'armes nucléaires en expansion - la production d'uranium sud-africaine commença en 1952. En 1955, 19 mines et 12 centres d'extraction, produisant chaque année 3 000 tonnes d'oxyde d'uranium (U308 également appelé "yellowcake"), étaient en exploitation 4/.

7. Au début, le développement de la production d'uranium relevait essentiellement du Premier Ministre, de plusieurs autres hautes personnalités et de quelques chefs d'organismes tels que le Council for Scientific and Industrial Research (Conseil de la recherche scientifique et industrielle nouvellement créé). Après l'adoption de l'Atomic Energy Act (Loi sur l'énergie atomique) de 1948, la responsabilité de la production des exportations d'uranium a été confiée au South African Atomic Energy Board (Commission sud-africaine de l'énergie atomique - AEB), qui a tenu sa première réunion le 15 mars 1949. Au cours des cinq années qui ont suivi, l'AEB s'est intéressé essentiellement à la production d'uranium et à la réglementation des matières radio-actives 5/.

8. Vers le milieu des années 50 cependant, on a pu constater que l'AEB et le Gouvernement sud-africain dans son ensemble manifestaient un intérêt croissant pour une recherche nucléaire plus fondamentale. En 1954, un groupe de physique a été créé au sein de l'AEB; puis, l'Afrique du Sud a participé à la formation de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AEIA); elle a également été représentée à la première Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques tenue à Genève en 1955 et, tandis qu'elle se trouvait en Europe, la délégation sud-africaine a étudié les possibilités d'applications industrielles de

4/ A. R. Newby-Fraser, Chain Reaction : Twenty Years of Nuclear Research and Development in South Africa (Pretoria : The Atomic Energy Board, 1979), p. 22 à 25; et NUS Corporation, Foreign Uranium Supply (Electric Power Research Institute, EPRI EA-725, avril 1978), p. 4-4 - 4-5.

5/ Newby-Fraser, Ibid., p. 24-25, 30-31.

l'énergie nucléaire 6/. En outre, le Council for scientific and industrial research a insisté, dès sa création, sur les aspects fondamentaux de la physique et de la recherche nucléaires, en se dotant en particulier d'un accélérateur de particules (cyclotron) qui a commencé à fonctionner en 1955 7/. A la même époque, la recherche nucléaire a également commencé dans les universités de Witwatersrand et Potchefstroom 8/. A la suite de ces premières activités, le Cabinet sud-africain a décidé, vers la fin de 1959, d'approuver les plans de l'AEB tendant à créer le National Nuclear Research Center (Centre national de la recherche nucléaire) construit par la suite à Pelindaba 9/.

B. Le cycle du combustible nucléaire : ressources, activités et équipement

1. Ressources et extraction

9. L'Afrique du Sud, l'un des plus grands producteurs d'uranium du monde, a assuré environ 16 p. 100 de la production des pays à économie de marché. Elle a atteint sa production record en 1959 (5 850 tonnes extraites de 26 mines); cependant, au cours des années 60, avec le fléchissement de la demande d'uranium pour les programmes d'armements des Etats-Unis et du Royaume-Uni, la production a baissé de façon continue 10/. Mais, comme le montre le tableau ci-après, la mise en service de nombreuses centrales nucléaires dans le monde entier a donné un nouvel essor à la production d'uranium en Afrique du Sud en 1975-1976. C'est à cette époque que la mine de Rossing, en Namibie, a été mise en exploitation. Il est évident qu'il faut considérer la production d'uranium en Namibie dans le contexte de l'occupation illégale de ce pays par l'Afrique du Sud.

10. Les ressources en uranium de l'Afrique du Sud et de la Namibie représentent également une part considérable des ressources dont disposeraient les pays à économie de marché. Selon les projections du dernier "livret rouge" publié par l'OCDE et l'AEIA, elles représentent environ 13 p. 100 et 6 p. 100 respectivement

6/ Ibid., p. 31-32; Kenneth L. Adelman et Albion W. Knight, "Can South Africa Go Nuclear?", ORBIS, vol. 23, No 3 (automne 1979), p. 635.

7/ Newby-Fraser, Ibid., p. 26 à 29.

8/ Ibid., p. 179.

9/ Ibid., p. 42.

10/ NUS Corporation, Foreign Uranium Supply, p. 4-1 - 4-6; Nuclear Assurance Corporation, International Data Collection and Analysis, Task 1, vol. 4, "South Africa", établi à l'intention du Département de l'énergie des Etats-Unis, avril 1979, p. 22-11.

des ressources "raisonnablement assurées" offertes à moins de 80 dollars le kilogramme et 19 p. 100 et 2 p. 100 de l'uranium coûtant entre 80 et 130 dollars le kilogramme. Le "livret rouge" estime en outre que 6 p. 100 et 2 p. 100 des "ressources supplémentaires estimées" - catégorie de réserves plus hypothétiques - d'uranium disponible à moins de 130 dollars le kg sont situées en Afrique du Sud et en Namibie 11/.

11. En outre, comme le montre le tableau I, la mainmise de l'Afrique du Sud sur les ressources en uranium de la Namibie, lui assure une part plus importante du marché mondial, avec le pouvoir de pression que cela suppose sur le plan international. Par exemple, selon les projections de l'OCDE et de l'AIEA, en 1985, l'Afrique australe représentera près de 16 p. 100 de la capacité estimée de production des pays à économie de marché avec 5 p. 100 de ces 16 p. 100 imputables à la Namibie. Autrement dit, un tiers des ressources raisonnablement assurées en uranium coûtant moins de 80 dollars le kilogramme actuellement sous contrôle sud-africain se trouve en Namibie 12/.

12. Tout l'uranium extrait en Afrique du Sud même est transformé en U308 (yellowcake) puis commercialisé par la Nuclear Fuels Corporation of South Africa (NUFCOR). La NUFCOR est une société privée qui appartient aux mines d'or produisant l'uranium ainsi qu'à un groupe de sept importantes sociétés minières et financières. L'uranium de Rossing (Namibie) est commercialisé par la Rio Tinto Zinc Corporation établie au Royaume-Uni 13/. L'Atomic Energy Act de l'Afrique du Sud interdisant de révéler les détails concernant les montants, la livraison, les conditions et les prix des contrats d'uranium 14/, on dispose de très peu d'informations au sujet des principaux acquéreurs de l'uranium sud-africain et namibien.

11/ Uranium : Ressources, production et demande, décembre 1979, rapport établi conjointement par l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire et l'Agence internationale de l'énergie atomique, décembre 1979, p. 18 et 19.

12/ Ibid., p. 22 et 23.

13/ NUS Corporation, Foreign Uranium Supply, p. 4-1, 4-7; Nuclear Assurance Corporation, "South Africa", p. 22-21.

14/ NUS Corporation, Foreign Uranium Supply, p. 4-3.

TABLEAU 1

Production d'uranium de l'Afrique du Sud et de la Namibie

	1	2	3	4	5	6
	Production de l'Afrique du Sud (tonnes)	Production mondiale (non compris l'URSS, l'Europe de l'Est et la Chine)	Rapport entre 1 et 2 (pourcentage)	Consommation intérieure d'uranium de l'Afrique du Sud (tonnes)	Production de la Namibie (tonnes)	Rapport entre 5 et 2 (pourcentage)
Avant 1975	70 076	428 775,2	16,3	*	0	0
1975	2 488	19 068,1	13,0	*	0	0
1976	2 758	22 089,8	12,0	*	654	3,0
1977	3 360	28 851,7	12,0	*	2 339	8,0
1978	3 961	33 900,1	11,7	*	2 697	8,0
1979	5 195	38 379	13,5	*	3 692	9,6
(prévisions)						
1980	6 500	50 100	13,0	576	4 100	8,1
(estimations)						
1985	10 600	98 000	10,8	374	5 015	5,1
(estimations)						
1990	10 400	119 300	8,7	374	5 015	4,2
(estimations)						
2000	10 000	N.C.	N.C.	N.C.	4 615	N.C.
(estimations)						

* Consommation intérieure faible ou inexistante.

Source : Uranium : ressources, production et demande. Rapport établi conjointement par l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire et l'Agence internationale de l'énergie atomique, décembre 1979.

13. Ainsi, selon une étude réalisée sous les auspices de l'Institut de l'Atlantique pour les affaires internationales, entre 1965 et 1977, 27,2 p. 100 de l'uranium importé par la République fédérale d'Allemagne (qui ne possède pratiquement aucune ressource propre en uranium) venaient d'Afrique du Sud et entre 1977 et 1986 l'Afrique du Sud et la Namibie fourniront à ce pays près de 50 p. 100 de ses besoins en uranium 15/. Bien que la France appuie essentiellement sur des marchés conclus avec le Niger et le Gabon pour compléter sa production nationale d'uranium, qui est plus importante, le Commissariat à l'énergie atomique a conclu en 1977 un accord avec la Johannesburg Consolidated Industries aux termes duquel la France s'est engagée à fournir à l'Afrique du Sud un prêt sans intérêt de 100 millions de dollars pour la mise en valeur de gisements d'or et d'uranium en échange de la fourniture de 900 tonnes d'uranium par an pendant 10 ans au prix de 27 dollars la livre (0,4536 kg). Selon des sources commerciales, le Royaume-Uni pour sa part achètera, jusqu'en 1982, 1 300 tonnes par an d'uranium produit à la mine de Rossing, en Namibie, soit environ 65 p. 100 de ses besoins actuels 17/. Taiwan également aurait signé un contrat concernant l'achat de 4 000 tonnes d'uranium entre 1984 et 1990 à l'Afrique du Sud 18/. En outre, après le Canada, l'Afrique du Sud viendrait au deuxième rang des fournisseurs d'uranium aux pays de la Communauté économique européenne 19/, ce qui démontre d'une autre manière combien certains pays occidentaux sont tributaires de l'uranium contrôlé par l'Afrique du Sud.

14. Le Gouvernement sud-africain a déclaré officiellement qu'il ne permettrait pas que ses ventes d'uranium entraînent un accroissement du nombre des Etats dotés d'armes nucléaires 20/. Néanmoins, des ventes inconsidérées par l'Afrique du Sud d'uranium traité à des pays cherchant à acquérir des armes nucléaires ou n'ayant plus accès à d'autres sources d'uranium, parce qu'ils ont enfreint leurs obligations en matière de non-prolifération 21/, ne peuvent être exclus.

15/ Steven J. Warnecke, Uranium, Non-proliferation and Energy Security (Paris : l'Institut de l'Atlantique pour les affaires internationales, 1979), p. 96 et 97.

16/ "France Secures Long-Term South African Uranium Supply", Financial Times (Londres), 7 juin 1977.

17/ Nuclear News, juillet 1978.

18/ World Business Weekly, 14 avril 1980, p. 24.

19/ "European Parliament Worried over Dependence on South African Uranium" Nuclear Engineering International, juillet 1978, p. 11.

20/ George Quester, The Politics of Nuclear Proliferation (Baltimore : The Jhon Hopkins University Press, 1973), p. 200.

21/ Zdenek Cervenka et Barbara Rogers, The Nuclear Axis : Secret Collaboration between West Germany and South Africa (New York : Times Books, 1978), p. 153.

2. Enrichissement de l'uranium

15. Selon l'histoire officielle de la Commission sud-africaine de l'énergie atomique, la recherche sur l'enrichissement de l'uranium a commencé en 1961 sous la direction de MM. A. J. Roux et W. L. Grant 22/. Seuls quelques membres du Cabinet sud-africain étaient au courant de cette recherche 23/ jusqu'au 20 juillet 1970, date à laquelle le Premier Ministre B. J. Vorster a annoncé dans un discours devant le Parlement que les chercheurs sud-africains avaient "réussi à mettre au point un nouveau procédé d'enrichissement de l'uranium", qui, a-t-il dit, était "original dans sa conception". Le Premier Ministre Vorster a ajouté que "le seul objectif que poursuivrait l'Afrique du Sud dans le perfectionnement et l'application de ce procédé était de promouvoir l'application pacifique de l'énergie nucléaire" 24/. Le Parlement a alors ouvert des crédits pour la construction d'une usine pilote d'enrichissement à Valindaba, à proximité du Centre national de recherche nucléaire de Pelindaba. Simultanément, était créée la "Uranium Enrichment Corporation of South Africa (UCOR), au sein de laquelle MM. Roux et Grant se voyaient confier des positions clefs et dont la tâche était de perfectionner et, éventuellement, de commercialiser le procédé sud-africain 25/.

16. Bien qu'un grand nombre des caractéristiques de ce que l'on appelle maintenant le procédé UCOR n'aient pas été dévoilées et que, comme on le verra ci-après, les opinions diffèrent quant à "l'originalité" de ce procédé 26/; les chercheurs sud-africains ont décrit certains de ses aspects techniques au cours de réunions internationales pendant les années 70 27/. Selon les informations qu'ils ont

22/ Newby-Fraser, Chain Reaction, p. 103.

23/ Ibid., p. 91; "South Africa Stirs New Arms Flurry", New York Times, 31 août 1977.

24/ Discours au Parlement, 20 juillet 1979, reproduit dans Newby-Fraser, Chain Reaction, p. 92 à 94.

25/ Newby-Fraser, Chain Reaction, p. 103.

26/ Les assertions selon lesquelles le procédé UCOR avait été communiqué à l'Afrique du Sud par des particuliers et des organisations semi-officielles de la République fédérale d'Allemagne et, par conséquent, n'auraient pas été mis au point sur place, sont analysées ci-après dans les paragraphes 35 à 37.

27/ A. J. A. Roux, président, et W. L. Grant, directeur général, "The South African Uranium Enrichment Project", Présentation à la Conférence nucléaire européenne, Paris, avril 1975; A. J. A. Roux, W. L. Grant, R. A. Barbour, R. S. Loubser, J. J. Wannenburg, "Development and Progress of the South African Enrichment Project", Présentation à la Conférence de l'AIEA sur l'énergie nucléaire et le cycle de son combustible, Salzbourg, 1977, reproduit dans la publication de l'AIEA, Nuclear Power and its Fuel Cycle, IAEA-CN-36/300, p. 171 à 182; W. L. Grant, J. J. Wannenburg et P. C. Haarhoff, "The Cascade Technique for the South African Enrichment Process", Présentation au "Meeting of the American Institute of Chemical Engineers", Chicago, 1er décembre 1976, reproduit dans la publication de l'IACHÉ, Symposium Series, vol. 73, No 169, p. 20 à 24.

fournies, il s'agit d'un procédé aérodynamique, comparable par certains côtés au procédé par interjection dit procédé Becker. Toutefois, selon la prochaine édition du texte de référence sur les procédés d'enrichissement du professeur Manson Benedict et l'étude du Programme international d'évaluation du cycle du combustible nucléaire (INFCE) sur les capacités d'enrichissement 28/, il mérite d'être considéré comme un procédé original et non pas simplement comme une modification mineure du procédé Becker.

17. On disait en 1975 que son originalité consistait en un élément séparateur qui, en fait, était une "centrifugeuse à paroi stationnaire à hautes performances" 29/. Toujours selon l'histoire officielle du programme nucléaire sud-africain, le concept de base tire son origine des recherches de M. Grant sur les tubes à écoulement tourbillonnaire avant son entrée à la Commission de l'énergie atomique 30/. D'ailleurs, dans une présentation en 1977 31/, le procédé a été qualifié de "procédé tourbillonnaire" perfectionné 32/. Un autre aspect important du procédé UCOR a été la mise au point d'une nouvelle technique de cascade pour relier entre eux les éléments séparateurs que le mélange traverse successivement. Cette technique 33/, appelée "hélikon", n'a cependant pas été utilisée dans la centrale pilote mise en chantier en avril 1975 34/.

28/ Manson Benedict, "Aerodynamic process", miméographie, INFCE, Enrichment availability, Rapport du Groupe de travail 2, INFCE/PC/2/2, p. 72.

29/ Roux et Grant, "The South African Uranium Enrichment Project", p. 4 et 5.

30/ Newby-Fraser, Chain Reaction, p. 95 et 96.

31/ Roux et al., "Development and Progress of the South African Enrichment Project", p. 173.

32/ Parmi les principales caractéristiques opérationnelles du procédé UCOR, on rapporte un facteur de séparation de 1,025-1,03 (contre 1,004 pour la diffusion gazeuse, 1,2-1,5 pour la centrifugation et 1,015 pour l'injection); un inventaire réduit et donc un temps d'équilibre court, une forte consommation d'énergie (3 300 kWh/UTS/an); et un coefficient de partage très faible, 0,05 (c'est-à-dire que l'uranium légèrement plus enrichi produit ne représente qu'une très faible portion - un vingtième - de l'alimentation). Roux et Grant, "The South African Uranium Enrichment Project", p. 4 à 7; Roux et al., "Development and Progress of the South African Enrichment Project", p. 20 et 21.

33/ Ibid., Grant et al., "The Cascade Technique for the South African Enrichment Process", p. 20 et 21.

34/ Nuclear News, mai 1975.

18. La construction de l'usine pilote s'est achevée en mars 1977. D'après les estimations de l'époque, elle devait avoir une capacité de séparation de 6 000 unités de travail de séparation (UTS) par an 35/. Toutefois, selon l'histoire officielle du programme nucléaire de l'Afrique du Sud, la poursuite des travaux avait permis de porter la capacité du prototype à un peu plus de 10 000 UTS par an - ce qui représente une amélioration de 70 p. 100 [par rapport au projet initial révélé par M. Roux en 1975]" 36/.

19. L'Afrique du Sud avait prévu, à l'origine, de construire une usine commerciale d'enrichissement d'une capacité de 5 000 UTS/an qui devait commencer à fonctionner en 1984 37/. On estimait que la vente d'uranium faiblement enrichi (UfE) au lieu d'oxyde d'uranium (U308) rapporterait 375 millions de dollars E.-U. de plus par an en devises étrangères 38/. Tous les contrats de fourniture d'uranium sud-africain contiennent une clause stipulant que si le pays venait à disposer d'une capacité d'enrichissement, à partir de 1986, l'uranium serait livré sous forme d'hexafluorure d'uranium enrichi ou UF6 39/ bien que les plans de construction de cette usine aient été abandonnés pour des raisons financières et autres. En fait, l'UCOR a annoncé que l'usine pilote serait agrandie; d'après les informations obtenues par l'INFCE, sa capacité d'enrichissement serait portée à environ 200 000 à 300 000 UTS/an à la fin de l'année 1985 40/. En l'absence de toute autre source d'alimentation, une capacité de moins de 200 tonnes UTS/an devrait suffire à remplacer la perte éventuelle du combustible américain faiblement enrichi pour les deux réacteurs français de production d'électricité en construction à Koeberg 41/. (Voir plus loin, p. .) De plus, certaines déclarations faites par le Ministre des affaires

35/ Manson Benedict, "Enrichment : A Critical Status Report", article présenté à une rencontre de l'"American Nuclear Society", Washington, D.C., 16 novembre 1976, p. 5.

36/ Newby-Fraser, Chain Reaction, p. 111. Ce chiffre officiel est légèrement plus élevé que le chiffre estimatif donné dans le rapport du Groupe de travail 2 sur l'enrichissement du Programme international d'évaluation du cycle de combustible nucléaire (INFCE) mais les deux chiffres ne sont pas inconciliables. Voir Programme international d'évaluation du cycle de combustible nucléaire, Enrichment availability, Rapport du Groupe de travail 2, INFCE/PC/2/2/, p. 72.

37/ Roux et Grant, "The South African Uranium Enrichment Project", p. 14.

38/ Robert Gillette, "Uranium Enrichment : With Help South Africa is Progressing", Science, vol. 188, 13 juin 1975, p. 1 091.

39/ Nuclear Assurance Corporation, "South Africa", p. 22 à 25.

40/ INFCE, Enrichment availability, p. 73, p. 4, p. 6; "South Africa Becomes Self-Reliant in Fuel" Nuclear Engineering International, août 1977; "South Africa's Pilot Enrichment Plant", Washington Post, 5 décembre 1978.

41/ Une centrale nucléaire de 1 000 MW consomme environ 100 tonnes UTS/an.

étrangères Botha et M. Roux donnent à penser qu'une partie des installations élargies de Valindaba serait capable de fournir de l'uranium fortement enrichi, que l'Afrique du Sud ne peut plus acheter aux Etats-Unis, pour son réacteur de recherche SAFARI-1 42/.

20. Ni l'usine d'enrichissement pilote sud-africaine, ni les laboratoires effectuant des expériences d'enrichissement ne sont couverts par les garanties de l'AIEA contre l'utilisation à des fins militaires. L'Afrique du Sud a déclaré qu'elle était prête à accepter les garanties de l'AIEA pour toutes les installations commerciales d'enrichissement 43/. Cependant, elle n'a pas manifesté la même bonne volonté en ce qui concerne l'installation de 200 ou 300 000 UTS/an actuellement prévue.

3. Installations de recherche nucléaire

21. Créé en 1959, le Centre national de recherche nucléaire de Pelindaba est la principale organisation gouvernementale de recherche dans ce domaine. Le cœur du dispositif de Pelindaba est un réacteur de recherche de 20 mégawatts (thermique) du type "Oak Ridge", baptisé SAFARI-1. Il a été acheté aux Etats-Unis dans le cadre du programme "L'Atome au service de la paix" et l'équipe qui fait fonctionner le réacteur a été formée dans le cadre de ce programme au Laboratoire national d'Oak Ridge au début des années 60. Consommant environ 14 kilogrammes d'uranium fortement enrichi par an, le réacteur a divergé pour la première fois en mars 1965 44/.

27. Initialement, les Etats-Unis fournissaient le combustible de remplacement nécessaire et le combustible irradié était expédié après refroidissement soit aux Etats-Unis soit au Royaume-Uni pour retraitement, la valeur de l'uranium hautement enrichi tiré des barreaux irradiés étant créditée en compensation partielle des achats ultérieurs de combustible. Toutefois, depuis 1975, le Gouvernement des Etats-Unis refuse d'autoriser l'expédition et la livraison de combustible, et en 1976 il a exigé l'annulation des contrats préexistants et le remboursement des fonds déposés par l'Afrique du Sud, décision prise en réaction au refus de l'Afrique du Sud de signer le Traité sur la non-prolifération 45/. Privé du combustible américain, la Commission sud-africaine de l'énergie atomique a été

42/ "South Africa Dismisses Reports of A-Test", Washington Post, 27 octobre 1979; "South Africa's Pilot Enrichment Plant", Washington Post, 5 décembre 1978.

43/ "South Africa Ready to Accept IAEA Safeguards on Commercial Enrichment Plant", Nuclear Engineering International, August 1977.

44/ Newby-Fraser, Chain Reaction, p. 50 à 53, 62; Cervenka and Rogers, The Nuclear Axis, p. 160 à 163.

45/ Newby-Fraser, Chain Reaction, p. 55; "U.S. Cancels Uranium Delivery Contract with South Africa", Financial Times (Londres), 6 novembre 1976; "South African Reported Ready for Nuclear Ban", New York Times, 29 juin 1978.

obligée de réduire sensiblement la puissance opérationnelle du réacteur et sa durée annuelle de fonctionnement pour économiser le combustible disponible. Faute de combustible de substitution, la fermeture de SAFARI risque de s'imposer avant longtemps 46/.

23. Le réacteur SAFARI-1 est soumis depuis 1967 aux garanties de l'AIEA dans le cadre d'un accord de transfert des garanties conclu entre l'AIEA, les Etats-Unis et l'Afrique du Sud 47/. Les inspecteurs de l'AIEA effectuent trois ou quatre visites de contrôle chaque année. Ni ces visites de contrôle, ni le retraitement à l'étranger du combustible irradié fortement enrichi n'ont permis d'établir que l'uranium enrichi de SAFARI a été détourné 48/.

24. L'Afrique du Sud possède également un ensemble critique conçu et réalisé sur place, Pelindaba-Zero, situé également à Pelindaba. Pelindaba-Zero, qui a divergé en 1967, faisait partie d'un programme de recherche intensif de l'Afrique du Sud sur la physique des réacteurs et sur les aspects techniques connexes relatifs à la possibilité de créer un réacteur de puissance à eau lourde. Des contraintes budgétaires ayant imposé de choisir entre poursuivre les recherches sur le réacteur de puissance ou sur l'enrichissement de l'uranium, ce dernier aspect a reçu la priorité et les recherches sur le réacteur de puissance ont été progressivement abandonnées 49/.

25. La Commission de l'énergie atomique (CAEB) 50/ emploie près de 2 000 personnes dont la plupart travaillent au Centre national de recherche nucléaire de Pelindaba. Ce centre effectue des recherches sur l'exploration minière, sur la prospection et l'extraction du minerai, sur les réacteurs et le combustible, sur la physique des radiations et la physiothérapie, sur la métallurgie, la sécurité et le fonctionnement des réacteurs et l'utilisation des radio-isotopes en médecine, dans l'agriculture et dans l'industrie 51/. En outre, le Conseil de la recherche scientifique et industrielle continue d'accorder son appui à la recherche fondamentale en physique nucléaire et aux applications des radio-isotopes. Récemment, le Conseil

46/ Newby-Fraser, Chain Reaction, p. 55.

47/ Agence internationale de l'énergie atomique, INFCIRC/66/Rev.2, 16 septembre 1968.

48/ "South Africa, with U.S. Aid, Near A-Bomb", Washington Post, 16 février 1977, H. Grüm, directeur général adjoint du Département des garanties de l'AIEA, "Les garanties de l'AIEA : où en est-on aujourd'hui?", Bulletin de l'AIEA, vol. 21, No 4 (août 1979), p. 32.

49/ Newby-Fraser, Chain Reaction, p. 115 à 125 (voir note 1); Nuclear Assurance Corporation, "South Africa", p. 22 à 30.

50/ Adelman and Knight, "Can South Africa Go Nuclear?", p. 636.

51/ Nuclear Assurance Corporation, "South Africa", p. 22 à 28.

a entrepris de construire un nouvel accélérateur de particules; il s'agit en l'occurrence d'un cyclotron à secteurs ouverts dont il n'existe l'équivalent que dans quelques pays industriels avancés 52/. Le gouvernement subventionne également des recherches au niveau universitaire. Des travaux sont en cours aux universités de Stellenbosch, de Pretoria, de Potchefstroom, du Cap et de Witwatersrand sur divers sujets allant de la médecine nucléaire à l'utilisation des radio-isotopes en phytobiologie 53/.

4. Centrales nucléaires

26. Un consortium français des sociétés Framatome, Alstom et SPIE-Batignolles a entrepris la construction de deux réacteurs nucléaires à eau légère sous pression d'une puissance de 922 MWe à Koeberg sur la côte au nord de la ville du Cap. Le contrat de construction de ces réacteurs nucléaires, les premiers en Afrique du Sud, a été signé en août 1976 par le consortium français et la Commission sud-africaine de production d'électricité (Escom). Le premier réacteur doit être livré en janvier 1983, et le second l'année suivante. Le financement est assuré par la banque française du Crédit lyonnais et garanti par le Gouvernement français 54/.

27. Jusqu'à une époque récente, l'uranium faiblement enrichi destiné à servir de combustible à ces réacteurs était censé être fourni par les Etats-Unis. Un contrat portant sur l'enrichissement de l'uranium avait été signé en 1974 entre l'Afrique du Sud et les Etats-Unis à un moment où il semblait que l'Afrique du Sud allait acheter les réacteurs de Koeberg à un consortium ayant à sa tête la General Electric 55/. Mais après l'arrivée au pouvoir du Président Carter le Gouvernement américain a réexaminé l'engagement de vendre de l'uranium faiblement enrichi à utiliser comme combustible compte tenu de ses préoccupations croissantes à l'égard de la non-prolifération nucléaire. Des discussions de haut niveau se sont déroulées périodiquement pendant toute l'année 1977 et jusqu'en 1978 et 1979 au cours desquelles les Etats-Unis ont posé comme condition à la livraison d'uranium faiblement enrichi pour les réacteurs de Koeberg, l'adhésion de l'Afrique du Sud au Traité sur la non-prolifération 56/. Ainsi qu'il a été noté plus haut, l'Afrique du

52/ "South Africa to Build Nuclear Accelerator", Financial Times (Londres), 16 septembre 1977.

53/ Newby-Fraser, Chain Reaction, p. 136 et suivantes (voir note 1); Nuclear Assurance Corporation, "South Africa", p. 22 à 34.

54/ "Koeberg's Cooling Water Marine Basin Next on Agenda", Nuclear Engineering International, septembre 1977; Newby-Fraser, Chain Reaction, p. 126 à 135; Nuclear Assurance Corporation, "South Africa", p. 22-8, 22-35.

55/ Newby-Fraser, Chain Reaction, p. 131 (voir note 1).

56/ "South Africa Reported Ready for Nuclear Ban", New York Times, 29 juin 1978; "U.S. Tells South Africa to Accept Atomic Curbs or Face Fuel Cutoff" New York Times, 20 décembre 1977.

Sud, refusant d'accepter ces conditions, a apparemment décidé de développer son usine pilote d'enrichissement d'uranium pour alimenter les réacteurs de Koeberg sans recours à l'extérieur. Toutefois, en l'absence d'un autre fournisseur étranger susceptible d'assurer l'enrichissement de l'uranium, les délais de construction de l'usine d'enrichissement risquent de retarder la date d'entrée en fonctionnement de Koeberg-1.

28. Un accord trilatéral relatif aux garanties conclu entre la France, l'Afrique du Sud et l'AIEA pour la centrale nucléaire de Koeberg est entré en vigueur le 5 janvier 1977. Deux visites de contrôle par des inspecteurs de l'AIEA ont eu lieu en 1978 et 1979 en vue de surveiller l'avancement des travaux de construction. L'accord de coopération nucléaire entre la France et l'Afrique du Sud exclut expressément le retraitement en Afrique du Sud du combustible nucléaire irradié provenant de cette centrale, et exige que la totalité du plutonium récupéré au cours du retraitement de ce combustible soit stocké en dehors du territoire de l'Afrique du Sud en des lieux dont les deux pays conviendront et conformément aux garanties de l'AIEA 57/. Dans la pratique ces dispositions signifient que le combustible irradié, une fois suffisamment refroidi pour être transportable, sera réexpédié en France pour retraitement au lieu d'être stocké en Afrique du Sud 58/.

29. On connaît mal les plans de l'Afrique du Sud concernant l'exploitation de l'énergie nucléaire. Toutefois, les données transmises au Groupe de travail I de l'INFCE (Evaluation internationale du cycle du combustible nucléaire) sur les disponibilités en combustible et en eau lourde prévoient une expansion possible de la puissance installée à 3 000 MWe en 1990, 4 300 à 5 600 MWe en 1995 et 4 300 à 10 000 MWe en l'an 2000. Ces chiffres sont peut-être considérablement gonflés 59/.

5. Autres installations

30. L'Afrique du Sud n'a d'installations ni pour la fabrication du combustible ni pour le retraitement du combustible irradié. Le combustible destiné à Koeberg doit être fabriqué par EUROFUEL, filiale de Pechiney-Ugine Kuhlmann (PUK), Framatome et Westinghouse; d'après M. Roux, l'Afrique du Sud, pour des raisons d'ordre économique, n'a pas envisagé de fabriquer ses propres éléments combustibles 60/.

57/ Déclaration du représentant de l'AIEA devant la Commission d'experts. "Le texte de l'Accord conclu le 5 juin 1977 entre l'AIEA, la France et l'Afrique du Sud pour l'application des garanties à la centrale nucléaire de Koeberg", AIEA, INF/CIRC/244, 23 février 1977; Newby-Fraser, Chain Reaction, p. 11.

58/ Déclaration de M. de Guiringaud à "France-Inter", 22 août 1977.

59/ Evaluation internationale du cycle du combustible nucléaire, Fuel and Heavy Water Availability, Rapport du Groupe de travail I, INFCE/PC/2/1, p. 46 et 47.

60/ "Talks Continuing on U.S. Uranium for South Africa", Financial Times (Londres), 19 juillet 1979.

/...

De même, en raison de l'obligation de traité en dehors de l'Afrique du Sud, le combustible irradié provenant tant de SAFARI que de Koeberg, la mise au point d'un processus de traitement ne répondait à aucune nécessité. (Pour l'examen de la capacité de l'Afrique du Sud de construire une installation de traitement dans le cadre d'un programme de fabrication d'armes nucléaires, voir ci-après par. 43 à 46.)

C. Coopération nucléaire avec d'autres pays

1. Coopération officielle

31. Les contacts et les rapports de coopération qui ont été établis officiellement par l'Afrique du Sud avec plusieurs pays ont à différents stades facilité le développement et le perfectionnement progressif de ses activités nucléaires depuis le début de celles-ci à la fin de la deuxième guerre mondiale. Comme il a déjà été indiqué, tant les Etats-Unis que le Royaume-Uni ont fourni des encouragements financiers et un appui technique en vue de favoriser la création d'une industrie sud-africaine d'extraction et de traitement des minerais d'uranium. Plus tard, à la suite de l'initiative prise par les Etats-Unis avec le programme "L'atome au service de la paix" à la fin des années 50 et au début des années 60, ces deux pays, et en particulier les Etats-Unis, ont également largement contribué à former des spécialistes originaires d'Afrique du Sud aussi bien que de plusieurs dizaines d'autres pays. C'est ainsi que M. A. J. A. Roux, ancien président de la Commission sud-africaine de l'énergie atomique et président en exercice de l'UCOR, a pu déclarer :

"Notre niveau technique actuel peut être attribué dans une large mesure à la formation et à l'assistance que les Etats-Unis nous ont si généreusement fournies durant les premières années de notre programme nucléaire, au cours desquelles nos savants et nos techniciens ont été initiés à la science nucléaire grâce à la collaboration des nations occidentales 61/."

32. En particulier, entre 1955 et 1965, 11 Sud-Africains, dont MM. Roux et Grant ainsi que plusieurs autres nommés par la suite à la tête de divisions de recherche de la Commission de l'énergie atomique, ont suivi avec de nombreux autres ressortissants étrangers (256) les cours de la United States Argonne International School of Nuclear Science and Engineering ou ceux de l'établissement qui lui a succédé, l'International Institute of Nuclear Science and Engineering 62/. En même temps, au titre d'un accord de coopération nucléaire d'une durée de 50 ans, signé en 1957, d'autres ressortissants sud-africains recevaient une formation à Oak Ridge tandis que le réacteur expérimental SAFARI ainsi que d'autres matériels de recherche étaient vendus à l'Afrique du Sud. Selon une source, entre l'entrée en vigueur de cet accord et 1970, 90 ressortissants sud-africains ont reçu une formation aux Etats-Unis dans des domaines tels que science, technique, physique et sécurité

61/ "South Africa, with U.S. Aid, Near A-Bomb", Washington Post, 16 février 1977.

62/ Difficulties in Determining if Nuclear Training of Foreigners Contributes to Weapons Proliferation, rapport du Contrôleur général des Etats-Unis (General Accounting Office ID-79-2, Washington, D.C., 23 avril 1979), p. 20 à 22.

nucléaire et autres disciplines connexes; quatre autres recevant semblable formation entre 1970 et 1975 63/. D'autre part, bien que les données dont on dispose en ce qui concerne les pays d'Europe occidentale soient moins précises, d'autres savants sud-africains moins nombreux toutefois, ont reçu une formation dans des centres de recherche nucléaire analogues en France, en République fédérale d'Allemagne et en Grande-Bretagne au cours des années 60 64/.

33. Les relations officielles de l'Afrique du Sud avec chacun des pays susmentionnés dans le domaine nucléaire ont diminué au cours des dernières années. La suppression par les Etats-Unis des livraisons d'uranium fortement enrichi à l'Afrique du Sud pour SAFARI-1 n'est que la manifestation la plus visible du relâchement des liens entre les Etats-Unis et l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire. Le fait que la France construise la centrale de Koeberg et continue à fournir une assistance en formant le personnel nécessaire à l'exploitation de ces réacteurs 65/ constitue une exception importante à cette évolution des relations officielles avec l'étranger dans ce domaine. Toutefois, on a signalé à la fois que l'Afrique du Sud "ne bénéficiait apparemment plus" comme précédemment d'un accès limité à la technologie nucléaire française 66/, et que la France n'avait pas l'intention de vendre d'autres réacteurs à l'Afrique du Sud après avoir honoré le contrat de Koeberg 67/.

34. Cependant, grâce à son infrastructure nucléaire développée et à un important effectif de techniciens et savants capables, l'Afrique du Sud des années 80 est beaucoup moins tributaire de cette assistance extérieure. Même si elle progresse plus lentement et doit dépenser davantage, il n'y a pas de raison de douter que l'Afrique du Sud soit capable de poursuivre son programme d'enrichissement à une échelle réduite ou de doter son industrie nucléaire d'installations dont elle ne dispose pas actuellement, qu'il s'agisse d'une usine de production de combustible ou de retraitement du combustible irradié 68/.

63/ Congressional Research Service, Library of Congress, Nuclear Proliferation Factbook (U.S. Government Printing Office, Washington, D.C., 1977), p. 317 et 319.

64/ Newby-Fraser, Chain Reaction, p. 34; Cervenka et Rogers, Nuclear Axis, p. 159.

65/ Newby-Fraser, Chain Reaction, p. 132 et 133.

66/ Adelman et Knight, "Can South Africa Go Nuclear?", p. 635.

67/ Cervenka et Rogers, Nuclear Axis, p. 169; Richard K. Betts, "A Diplomatic Bomb for South Africa?", in International Security; vol. 4, No 2 (automne 1979), p. 102 et 103.

68/ Adelman et Knight, "Can South Africa Go Nuclear?", p. 635.

2. Coopération officieuse ou non confirmée

35. Lorsqu'il a annoncé en 1970 que les savants sud-africains avaient mis au point un nouveau procédé d'enrichissement "original", le Premier Ministre, M. Vorster, a indiqué que l'Afrique du Sud était prête à collaborer avec d'autres pays pour perfectionner ce procédé. Bien qu'apparemment des pourparlers aient été entrepris avec des particuliers et des sociétés dans plusieurs pays, ceux qui ont été menés en République fédérale d'Allemagne ont été les plus prometteurs et, dès 1973-1974, un réseau de relations officieuses avait été constitué. Des savants sud-africains ont régulièrement visité, à l'Institut ouest-allemand de recherches nucléaires de Karlsruhe, les laboratoires du Pr Ernst Becker, inventeur du procédé d'enrichissement qui porte son nom, et celui-ci à son tour s'est rendu à Pelindaba. Des contacts et des pourparlers prolongés ont également eu lieu entre l'UCOR et la société ouest-allemande STEAG, laquelle détient les droits exclusifs sur le procédé Becker et dispose en outre de la capacité industrielle, de la main-d'oeuvre et de l'accès aux sources de financement que recherchent les Sud-Africains chez un collaborateur étranger éventuel. Cependant, ces diverses relations officieuses ont pris fin au début de 1976, l'UCOR et la STEAG n'ayant pu se mettre d'accord sur des modalités de financement et de partage des risques pour créer en collaboration une installation d'enrichissement utilisant le procédé UCOR à l'échelle commerciale 69/. A cette date toutefois, le programme d'enrichissement de l'Afrique du Sud était déjà bien avancé.

36. Il est difficile de dire dans quelle mesure ces relations officieuses ont contribué à faire progresser le projet sud-africain d'enrichissement de l'uranium. Bien que la thèse officielle de l'Afrique du Sud selon laquelle lesdites relations n'ont donné lieu qu'à des études de faisabilité en sous-estime probablement l'importance 70/ il est exagéré de prétendre, comme le font certains, que la STEAG a livré à l'Afrique du Sud le procédé Becker qui, après quelques modifications mineures, serait devenu le procédé "original" de l'UCOR 72/. (Ces allégations ont été réfutées par le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne.) 71/ Comme

69/ Cervenka et Rogers, Nuclear Axis, p. 60 à 84 et 174 à 180; Newby-Fraser, Chain Reaction, p. 92 à 111; "South Africa's Pilot Enrichment Plant", Washington Post, 5 décembre 1978; Guillette, "Uranium Enrichment", p. 1 092.

70/ Newby-Fraser, Chain Reaction, p. 105 et 106.

71/ Voir Réalité et fiction : Démenti opposé aux accusations selon lesquelles la République fédérale d'Allemagne collaborerait avec l'Afrique du Sud dans les domaines nucléaire et militaire, 5 octobre 1978.

72/ Cervenka et Rogers, Nuclear Axis, p. 84, Mouvement contre l'apartheid, Réponse à un démenti du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne concernant la collaboration militaire et nucléaire entre la République fédérale d'Allemagne et l'Afrique du Sud, Bonn, décembre 1979.

il a été noté plus haut, le procédé UCOR est traité à part dans l'ouvrage de base sur les procédés d'enrichissement de même que dans le rapport de l'INFCE. En outre, eu égard à la compétence des savants et des techniciens responsables du programme sud-africain et à l'estime dont ils jouissent parmi les spécialistes des techniques nucléaires, et compte tenu de l'appui dont ils ont bénéficié de la part de leur gouvernement, il n'est pas impossible à priori que l'Afrique du Sud ait mis au point un procédé "original" d'enrichissement sans aide extérieure, comme elle l'a prétendu en 1970. Toutefois, il est également possible que les relations officieuses établies avec Karlsruhe et la STEAG aient aidé les savants sud-africains à surmonter un certain nombre de laboratoires à celui de l'usine pilote, en leur permettant de recevoir des conseils techniques en même temps que les composants nécessaires à leur entreprise 73/.

37. Au cours des dernières années surtout, l'éventualité d'une coopération de l'Afrique du Sud avec Israël dans le domaine nucléaire a été un sujet de préoccupation croissante 74/. Les conjectures à cet égard se sont fait particulièrement insistantes après que le Premier Ministre John Vorster eut effectué une visite en Israël en 1976 et signé divers accords de coopération. Toutefois, aucune déclaration officielle n'est venu confirmer l'existence d'une telle coopération dans le domaine nucléaire. Tant qu'aucun exemple précis d'échanges ou de transactions dans le domaine nucléaire ne pourra être cité comme preuve à l'appui de cette coopération, l'ensemble de cette question n'est que du domaine des conjectures.

3. La position de l'Afrique du Sud en tant que fournisseur nucléaire

38. Il est indiqué plus haut qu'environ 16 p. 100 des réserves en uranium du monde non communiste se trouvent en Afrique du Sud et en Namibie, et que le fait pour l'Afrique du Sud de perdre sa mainmise sur les ressources namibiennes aurait pour effet de réduire sensiblement (de 33 p. 100) sa part du marché potentiel et l'influence que cela lui confère. Cependant, il convient de ne pas surestimer l'importance de ce facteur : comme l'a aussi révélé l'analyse antérieure, l'uranium des mines de l'Afrique du Sud proprement dite continuera à représenter pendant les années 80 une part importante des besoins en uranium d'importateurs tels que le Japon, la République fédérale d'Allemagne et, à un moindre degré, la France. Cette situation de dépendance peut à son tour influencer sur la détermination de ces pays à s'opposer aux politiques intérieures et régionales de l'Afrique du Sud.

73/ Gillette, "Uranium Enrichment", p. 1 092.

74/ Voir par exemple Robert E. Harkavy, Spectre of a Middle Eastern Holocaust : The Strategic and Diplomatic Implications of the Israeli Nuclear Weapons Program, série de monographies sur les problèmes mondiaux, Université de Denver, Institut de hautes études sur les relations internationales, p. 78.

39. L'Afrique du Sud a modifié ses plans - devenir un fournisseur de combustible nucléaire au cours des années 80 - lorsqu'elle a décidé, récemment, de ne pas construire d'installations d'enrichissement à échelle commerciale mais simplement d'agrandir son usine pilote pour pourvoir à ses besoins intérieurs. En revanche, la possibilité que l'Afrique du Sud puisse transférer un jour des techniques d'enrichissement de l'uranium à un autre pays n'est pas à exclure et un tel transfert pourrait avoir des conséquences extrêmement fâcheuses sur la non-prolifération, selon par exemple qu'il s'accompagnera ou non de garanties et que l'Afrique du Sud se préoccupera ou non de l'emploi final potentiel de ses techniques par l'acquéreur. Le Gouvernement sud-africain peut être amené à ne pas respecter l'engagement qu'il a pris antérieurement de ne pas contribuer à accroître le nombre des Etats dotés d'armes nucléaires, pour un certain nombre de raisons allant de la tentation d'échanger des techniques d'enrichissement de l'uranium contre des armes classiques perfectionnées à son isolement accru au sein de la communauté internationale.

D. Garanties

1. Installations hors garanties

40. Les garanties de l'AIEA ne s'appliquent pas à l'usine pilote d'enrichissement de l'uranium (voir plus haut, par. 20). En outre, bien que le Gouvernement sud-africain ait indiqué qu'il était prêt à accepter que ces garanties soient appliquées à l'usine commerciale dont le projet a été abandonné, il n'a pas proposé de les appliquer à l'usine pilote qu'il a décidé d'agrandir. Comme on le verra ci-après, cette usine d'enrichissement bien couverte par les garanties pourrait être utilisée pour fabriquer des matières explosives nucléaires.

2. Installations soumises aux garanties

41. Le réacteur de recherche SAFARI-1 et la centrale nucléaire de Koeberg sont soumis aux garanties de l'AIEA. Celles-ci prévoient des procédures pour comptabiliser les matières radio-actives et rendre compte de leur utilisation, le confinement de ces matières, par exemple lors du refroidissement du combustible irradié, dans des endroits spécifiés sous surveillance électronique permanente et des inspections périodiques par l'AIEA 75/. (En outre, le combustible épuisé des réacteurs de Koeberg doit être envoyé en France après refroidissement.)

75/ Voir Nuclear Proliferation Safeguards, monographie SIPRI, par Benjamin Sanders (MIT Press, Cambridge, Massachusetts, 1975), p. 25 à 47.

III. LA CAPACITE D'ARMEMENT NUCLEAIRE DE L'AFRIQUE DU SUD

A. Moyens possibles d'acquérir des matières explosives nucléaires

42. Un pays ne peut se proposer de fabriquer des armes nucléaires que s'il a tout d'abord l'accès à des quantités suffisantes de matières explosives nucléaires. Il peut s'agir soit d'uranium militaire, soit de plutonium. L'uranium naturel contient 0,7 p. 100 d'isotope 235 et ne peut être utilisé tel quel pour fabriquer des bombes à fission. Pour fabriquer des armes, il faut augmenter la teneur en uranium 235 de façon considérable. Pour des raisons techniques et économiques, l'uranium fortement enrichi utilisé dans les armes nucléaires peut contenir jusqu'à 90 à 95 p. 100 d'uranium 235. L'autre matière explosive nucléaire, le plutonium, peut provenir d'un réacteur de production spécialisé, qui fabrique du plutonium en "brûlant" de l'uranium par une réaction en chaîne contrôlée. La matière de qualité militaire obtenue ne possède certains isotopes indésirables du plutonium qu'en faible proportion. Ou bien le plutonium peut être obtenu à partir des barres de combustible irradié des réacteurs nucléaires, procédé corollaire de la production d'électricité par fission nucléaire. Cette matière, utilisable dans un réacteur, a une composition isotopique différente, mais peut être utilisée pour produire un explosif nucléaire. Mais son utilisation crée des difficultés dans la conception et la fabrication du dispositif, notamment dans le cas d'un dispositif puissant, difficultés qu'il n'est pas aisé de surmonter même lorsqu'on a une expérience considérable dans le domaine de la fabrication d'armes nucléaires. En outre, l'engin ainsi obtenu a une très faible puissance et moins prévisible qu'on avait utilisé des matières de qualité militaire. Quelle que soit la source de plutonium, il est également nécessaire de construire une usine de retraitement pour séparer le plutonium des produits de fission et de l'uranium résiduel dans le combustible irradié 76/.

B. Accès de l'Afrique du Sud aux matières explosives nucléaires

1. Production d'uranium militaire

43. Pour produire de l'uranium enrichi contenant plus de 90 p. 100 d'U-235, la quantité de travail de séparation nécessaire est d'environ 200 UTS par kg. A partir de ce chiffre et des renseignements dont on dispose sur le projet d'enrichissement de l'Afrique du Sud, il est possible d'évaluer la quantité d'uranium fortement enrichi dont l'Afrique du Sud disposait au mois d'août 1977 (au moment où l'on a découvert l'existence d'un polygone d'essais d'armes nucléaires qui se trouverait dans le désert du Kalahari) et en septembre 1979 (observation le 22 septembre du "double éclair" dans la région de l'Atlantique Sud). Il faut, toutefois, souligner que les estimations ci-après, qui ne s'appuient que sur des informations de caractère partiel et de notoriété publique, sont affectées d'un certain coefficient d'incertitude.

76/ Les aspects techniques sont examinés dans Albert Wohlstetter et al., Moving Toward Life in a Nuclear Armed Crowd?, Pan Heuristics, rapport établi pour l'Arms Control and Disarmament Agency des Etats-Unis, 22 avril 1976, p. 22 à 45; Office of Technology Assessment, Congrès des Etats-Unis, Nuclear Proliferation and Safeguards (New York, Praeger, 1977), p. 139 à 147.

44. En supposant que l'usine pilote ait la capacité indiquée par l'Afrique du Sud pour le prototype modulaire (10 tonnes UTS/an), sa production maximum pourrait approcher de 50 kilogrammes d'uranium fortement enrichi par an, à condition qu'elle ait été construite et optimisée à cette fin. L'usine avait été partiellement mise en service en avril 1975 mais elle n'avait, semble-t-il, atteint sa pleine capacité qu'en mars 1977 77/, retard qui n'avait rien d'étonnant, compte tenu de l'expérience d'autres pays qui ont construit et exploité des installations d'enrichissement. Néanmoins, on a établi le tableau 2 qui donne une estimation des quantités d'uranium fortement enrichi que l'Afrique du Sud aurait pu produire jusqu'en août 1977 et septembre 1979 respectivement, en partant de l'hypothèse selon laquelle l'usine a commencé à produire à sa pleine capacité de l'uranium fortement enrichi de mars 1977. Ce tableau donne également une estimation des quantités qui pourraient être produites jusqu'à 1985, date à laquelle l'installation plus importante d'une capacité de 200-300 tonnes UTS/an, sera mise en service.

77/ Newby-Fraser, Chain Reaction, p. 111.

Tableau 2Estimation du potentiel de production par l'Afrique du Sud
d'uranium fortement enrichi

<u>A. Production</u>		<u>B. Total disponible</u>	
Jusqu'en mars 1977	15 kg	Août 1977	36 kg
Mars-août 1977	21 kg	Milieu de 1979	128 kg
Août-décembre 1977.	17 kg	Fin 1980	203 kg
1978	50 kg	Fin 1984	403 kg
Janvier-juin 1979	25 kg		

45. Selon le degré de perfectionnement du dispositif, la quantité minimum d'uranium fortement enrichi nécessaire pour fabriquer un engin d'une puissance de 20 kilotonnes peut varier en fait entre 15 et 25 kilogrammes. En août 1977, l'Afrique du Sud aurait donc pu disposer de suffisamment de matière pour fabriquer une ou, au maximum, deux bombes à fission. A nouveau, compte tenu du degré de perfectionnement de l'arme, ce pays aurait pu disposer de quantités suffisantes, au milieu de 1979, pour fabriquer plus de sept ou huit bombes à fission. Ainsi, il ne fait aucun doute qu'au milieu de 1979, si elle l'avait voulu, l'Afrique du Sud aurait pu avoir produit suffisamment d'uranium militaire pour pouvoir mettre au point au moins plusieurs armes nucléaires.

46. La capacité prévue pour l'usine élargie d'enrichissement de l'uranium que construit actuellement l'Afrique du Sud est de 200 à 300 tonnes UTS par an. A supposer qu'elle soit conçue et exploitée à cette fin, cette unité supplémentaire pourrait produire de 1 000 à 1 500 kilogrammes d'uranium fortement enrichi par an, ce qui suffirait pour fabriquer plusieurs douzaines de bombes à fission relativement perfectionnées. Mais même sans utiliser la capacité de production supplémentaire de l'usine pilote élargie, l'Afrique du Sud pourrait produire, d'ici 1985, suffisamment d'uranium fortement enrichi pour fabriquer 15 à 20 bombes à fission.

2. Mesures supplémentaires nécessaires à l'acquisition de plutonium

47. Compte tenu de l'infrastructure nucléaire de l'Afrique du Sud et du niveau de ses connaissances spécialisées, la majorité des experts techniques admettent qu'elle est capable de construire un réacteur plutonigène et des installations connexes de retraitement du combustible irradié. Pour la mise en place d'installations sophistiquées, les investissements iraient de 250 à 500 millions de dollars, et il faudrait 50 à 75 ingénieurs et 150 à 200 techniciens spécialisés sur une période de 5 à 7 ans (A/35/392).

48. Lorsque les réacteurs électronucléaires de Koeberg seront terminés, les réservoirs de stockage de cette centrale contiendront une source potentielle de plutonium. Certes, le combustible irradié est censé être renvoyé en France, mais il y aura tout de même après 1990 au moins quatre charges de combustible se trouvant simultanément en Afrique du Sud - une dans chacun des réacteurs et une dans chacun des réservoirs de stockage des réacteurs, en attendant que le combustible soit suffisamment refroidi pour être expédié en France. Cela dit, il serait facile de détacher un détournement de combustible irradié et, comme il n'existe pas de source locale de combustible, un tel détournement entraînerait inévitablement l'arrêt des deux réacteurs en raison de la cessation de la livraison de combustible non usé, sans compter les mesures internationales qui suivraient la saisie du combustible détourné. Il convient cependant de signaler une fois de plus que bien que le plutonium de réacteurs puisse être utilisé pour la fabrication d'une bombe, ses caractéristiques, son instabilité et l'efficacité limitée de son utilisation en font un produit beaucoup moins prisé pour la fabrication d'explosifs nucléaires, du fait instamment que l'Afrique du Sud peut facilement se procurer d'autres produits. Et comme on l'a déjà signalé auparavant, la construction d'une usine de traitement du combustible irradié pour séparer ce plutonium ne devrait pas poser de problèmes insurmontables à un pays ayant les connaissances techniques, mécaniques, chimiques et scientifiques de l'Afrique du Sud.

3. Sources extérieurs d'uranium fortement enrichi

49. On s'est tout récemment beaucoup inquiété des risques de vols d'uranium fortement enrichi de qualité militaire et de plutonium. On a en fait émis l'hypothèse que de petites quantités de ces produits avaient déjà été dérobées dans des installations de fabrication de combustible situées aux Etats-Unis 78/. Aucune des hypothèses formulées n'implique l'Afrique du Sud dans les disparitions en question. Compte tenu des difficultés et des risques en jeu ainsi que de la quantité limitée de matières qu'il est possible de se procurer par cette voie, un Gouvernement sud-africain cherchant à se constituer une capacité nucléaire préférerait probablement s'y prendre autrement pour acquérir des explosifs nucléaires.

50. En 1975, les Etats-Unis ont cessé leurs livraisons d'uranium fortement enrichi, qui alimentait le réacteur de recherche SAFARI-1. Le combustible irradié issu de l'uranium hautement enrichi, précédemment expédié à l'Afrique du Sud par les Etats-Unis, a été envoyé à l'étranger pour retraitement et rien ne permet de supposer qu'une partie quelconque de ce combustible ait été détournée à des fins militaires 79/.

C. Aptitude de l'Afrique du Sud à concevoir et fabriquer un dispositif explosif nucléaire

51. Il n'y a aucune raison de mettre en doute la conclusion généralement acceptée selon laquelle l'Afrique du Sud serait capable de construire une arme à fission de la première génération de conception relativement simple 80/. Quantité d'informations autrefois secrètes concernant les principes et la conception d'armes à fission sont maintenant accessibles au grand public 81/ et de surcroît les cadres nucléaires d'Afrique du Sud comptent dans leurs rangs nombre de spécialistes qualifiés. En outre, les compétences techniques - dans des domaines connexes tels que la manipulation des matériaux, l'usinage de précision, la technologie des explosifs et la métallurgie - qui sont nécessaires à la construction d'une arme nucléaire, pourraient être fournies à l'Afrique du Sud par ses autres industries : mines, construction mécanique, bâtiment, armes et explosifs classiques, chimie lourde de traitement de l'uranium. Enfin, pour ce qui est de la capacité

78/ "U.S. Acknowledges Possibility of Uranium Theft" New York Times, 28 avril 1978; Nucleonics Week, 14 juin 1979, p. 7.

79/ Grüm, "Les garanties de l'AIEA : où en est-on aujourd'hui", p. 37.

80/ Voir par exemple Adelman and Knight, "Can South Africa Go Nuclear?", p. 636; Rochlin, "The Development and Deployment of Nuclear Weapons Systems in a Proliferating World", p. 12.

81/ Voir par exemple Greenwood et al., Nuclear Power and Weapons Technology, p. 3 à 6.

administrative nécessaire à l'exécution de projets de grande envergure, le pays n'en manque pas non plus et s'est montré capable de mener à bien la conception, la mise au point technique et l'exécution de vastes projets industriels tels que le projet d'enrichissement et le projet de fabrication de carburants synthétiques.

52. Les estimations du temps qu'il faudrait à l'Afrique du Sud, une fois mise au point une arme atomique ou arme à fission, pour concevoir et fabriquer une arme à fusion, ou arme thermonucléaire, sont très hypothétiques. Les principes qui régissent l'agencement d'un dispositif thermonucléaire ne sont pas très connus. Mais on admet généralement que, pour déclencher le mécanisme, il faut utiliser un engin à fission - qu'on aurait essayé à l'avance - comme détonateur. En outre, les problèmes d'ingénierie, de manipulation des matériaux et de fabrication sont sensiblement plus complexes que les problèmes de fabrication d'une arme à fission 82/. L'exemple des cinq premiers Etats à s'être officiellement dotés d'armes nucléaires illustre cette marge d'incertitude : entre l'explosion initiale d'un dispositif à fission et la mise au point d'armes thermonucléaires, il s'est écoulé, selon les cas, de trois à huit ans. En conséquence, il ne faut pas présumer qu'une Afrique du Sud dotée du potentiel nucléaire pourrait rapidement passer à l'arme thermonucléaire.

D. Vecteurs

53. L'Afrique du Sud possède déjà une série de vecteurs appropriés, principalement des avions à haute performance. Par exemple, ses avions de type Mirage FI, Mirage III, Canberra, Buccaneer et Shackleton peuvent transporter une arme à fission de la première ou de l'une des premières générations pesant de 450 à 1 100 kilogrammes, arme que l'Afrique du Sud serait probablement capable de fabriquer. Des armes plus puissantes, plus volumineuses et plus lourdes pesant de 2 500 à 4 500 kilogrammes pourraient être transportées par des avions de ligne ou par des avions de transport militaires. D'autre part, on ne peut pas exclure la possibilité que l'Afrique du Sud en vienne à mettre au point des missiles balistiques ou des missiles de croisière de courte ou de moyenne portée qui serviraient de vecteurs à des armes nucléaires perfectionnées dûment conditionnées à cette fin 83/.

82/ William Van Cleave, "Nuclear Technology and Weapons" dans Nuclear Proliferation Phase II, eds. Robert M. Lawrence and Joel Larus (Lawrence : University Press of Kansas, 1974), p. 54 et 55.

83/ The Military Balance 1979-1980 (London : International Institute for Strategic Studies, 1980); Rochlin, "The Development and Deployment of Nuclear Weapons Systems in a Proliferating World", p. 12 à 16.

IV. CALCULS DE L'AFRIQUE DU SUD QUANT A L'ARME NUCLEAIRE

A. Position militaire et politique de l'Afrique du Sud

54. Le principe fondamental qui sous-tend la politique étrangère et la stratégie militaire de la République sud-africaine a été formulée comme suit par le gouvernement de ce pays dans le Livre blanc sur la défense qu'il a publié en 1977 : "Le principe du droit de la nation blanche à l'autodétermination est intangible" 84/. Tout examen de la position militaire et politique adoptée par l'Afrique du Sud exige donc de tenir compte en premier lieu de la situation particulière créée par l'apartheid, non seulement en Afrique du Sud même mais dans la région tout entière. Les notions traditionnelles d'intérêts de la sécurité nationale, de perception de menaces et de défense ne s'appliquent que de manière limitée à un pays dont la politique militaire et de défense vise principalement à maintenir par tous les moyens la domination de la minorité blanche. En fait, la menace la plus grave contre la paix dans la région découle du refus d'un régime raciste de reconnaître à la majorité écrasante de la population ses droits fondamentaux et du fait qu'il est prêt à recourir à de dures mesures de répression, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, pour préserver ses intérêts et ses privilèges.

55. Il importe d'avoir présents à l'esprit ces principes fondamentaux lorsqu'on examinera ci-dessous la position militaire et politique déclarée de l'Afrique du Sud. La politique de défense de la République sud-africaine a pour but de maintenir le système d'apartheid par des moyens militaires. Toutefois, il faut aussi, de toute évidence, étudier et considérer les vues et les actes du Gouvernement sud-africain concernant sa sécurité comme une réalité, qu'on se fonde sur les déclarations officielles de l'Afrique du Sud ou sur ce qu'on pourrait percevoir comme étant la politique véritable derrière l'attitude officielle.

56. Au cours de la deuxième moitié des années 70, l'Afrique du Sud a procédé à une révision et à une reconversion notables de sa position militaire et politique. Une stratégie du "Bastion Afrique australe" 85/ s'est substituée à la politique plus "ouverte", tendant à s'assurer la coopération des Etats africains les plus conservateurs, qui avait caractérisé le début de la décennie.

57. Tout en renforçant les forces chargées de la répression des soulèvements à l'intérieur du pays, l'Afrique du Sud consacre une attention accrue à l'accroissement de ses forces classiques en vue d'opérations militaires de grande

84/ White Paper on Defense, 1977 (Pretoria : Government Printer, 1977).

85/ Robert S. Jaster, South Africa's Narrowing Security Options, Adelphi Papers, No 159 (International Institute for Strategic Studies, Londres, 1980), p. 27 à 30; Kenneth A. Adelman, "The Strategy of Defiance : South Africa" in Comparative Strategy I, Nos 1 et 2 (1978); "South Africa Tells Its Terms for Peace".

envergure. Les dépenses de défense sont montées en flèche passant de près de 700 millions de rands en 1974-1975 à 1,4 milliard de rands en 1977 et à plus de 1,8 milliard de rands en 1979/80. En d'autres termes, alors que dans les premières années de la décennie 12 à 13 p. 100 du budget et 2,5 p. 100 du PNB étaient consacrés à la défense, ces proportions sont respectivement passées à 20 p. 100 et 5 p. 100 à la fin des années 70 86/. Une part considérable de ces augmentations a été allouée à l'acquisition de matériel destiné à renforcer la capacité des forces classiques sud-africaines récemment devenues prioritaires : artillerie, véhicules blindés de transport de troupes et de combat, armement antichars, avions d'assaut à long rayon d'action et navires patrouilleurs 87/. En outre, l'objectif des plans, des préparatifs et des programmes d'entraînement de l'Afrique du Sud est de parvenir à mener des opérations militaires de grande envergure à ses frontières ou au-delà, avec des forces classiques, tout en réprimant les soulèvements à l'intérieur du pays 88/.

58. Ce sentiment accru d'une menace s'est également réflété, à la fin des années 70, dans le renforcement du rôle de l'armée en Afrique du Sud. Ainsi, la durée de la formation militaire a été progressivement augmentée. Mieux encore, le chef de l'état-major de défense en est venu à jouer un rôle de premier plan dans la prise de décisions et, à un niveau inférieur, des représentants de la South African Defence Force prennent part désormais à toutes les discussions et prises de décisions à l'échelon interdépartemental 89/.

59. Le concept du "Bastion Afrique australe" se traduit également par une extension de plus en plus explicite et moins ponctuelle de la zone stratégique de l'Afrique du Sud en vue de faire face aux événements se produisant non seulement aux abords immédiats des frontières de ce pays, mais également dans les pays voisins 90/. Comme l'avaient laissé prévoir des exemples antérieurs d'intervention politique de l'Afrique du Sud dans les affaires de ses voisins, ce pays met de plus en plus l'accent sur ce qu'il a unilatéralement défini comme étant sa zone stratégique élargie, ainsi qu'il a été clairement indiqué dans le Livre blanc sur la défense

86/ Jaster, South Africa's Narrowing Security Options, p. 28.

87/ Ibid., "Hidden Arms Power" in To the Point (Sandton, Afrique du Sud), 4 mai 1979.

88/ Jaster, South Africa's Narrowing Security Options, p. 28.

89/ Ibid., p. 28 et 29.

90/ Ibid., p. 33, 34 et 38; Gutteridge, "South Africa's Defence Posture", p. 30; "South Africa Accepts Decision in Rhodesia but Issues a Warning", New York Times, 5 mars 1980.

en 1979 91/. Le soutien financier et militairement massif que l'Afrique du Sud aurait accordé à l'ancien gouvernement Muzorewa au Zimbabwe durant toute l'année 1979, ainsi que son intention évidente de rester militairement présente en Namibie tout en y exerçant un contrôle sur les événements politiques, sont conformes à sa nouvelle attitude plus interventionniste 92/. Cela étant, cette politique militaire tentaculaire s'est illustrée ces dernières années par des attaques des forces sud-africaines contre des pays africains voisins.

60. Il a semblé pendant un moment que l'adoption de cette ligne dure à l'égard du monde extérieur serait assortie d'un programme limité de réformes intérieures sous le nouveau gouvernement du Premier Ministre, M. Botha. On a mentionné comme propositions de changement une réforme constitutionnelle, une réduction de la discrimination économique et sociale, une révision des lois sur les laissez-passer en ce qui concerne certaines catégories de travailleurs noirs et un élargissement de certains droits syndicaux aux Noirs 93/. Toutefois, on n'a enregistré que peu ou pas de progrès en 1979; les lois sur les laissez-passer sont restées inchangées et l'action parlementaire tendant à atténuer la discrimination économique et sociale a fait défaut. Par dessus tout, les déclarations récentes de M. Botha ont clairement établi que les Noirs ne joueraient en pratique aucun rôle dans l'élaboration de toute nouvelle constitution et que l'apartheid et le développement séparé restaient les principes intangibles du National Party au pouvoir en Afrique du Sud 94/.

61. Un dernier corollaire de la politique du "Bastion Afrique australe", y compris la ligne dure sur la question de Namibie, est que l'Afrique du Sud est prête à accepter son isolement sur le plan international 95/. Pendant plus de vingt ans, l'Afrique du Sud a tenté de s'allier aux pays occidentaux, en mettant notamment en valeur son importance géostratégique du fait qu'elle est située sur les couloirs de

91/ White Paper on Defence, 1979 (Government Printer, Pretoria, 1979), p. iii et 1.

92/ Jaster, South Africa's Narrowing Security Options, p. 34; "South Africa Has Forces Operating inside Rhodesia", Washington Post, 1er décembre 1979.

93/ Ibid., p. 35 et 36; "Botha Pushes Easing of Apartheid but Doubts Remain among Blacks", New York Times, 22 mai 1979 et "Mugabe Triumph Stirs Talk of South African Reform", Washington Post, 10 mars 1980.

94/ "South Africa Ignoring Rhodesian Lesson", Washington Post, 20 mai 1980. Voir également Adelman et Knight, "Can South Africa Go Nuclear?", p. 644 et 645; Robert L. Rotberg, "How Deep a Change?" in Foreign Policy, No 38 (printemps 1980); Randal Robinson, "Investments in Tokenism" in Foreign Policy, No 38 (printemps 1980).

95/ Jaster, South Africa's Narrowing Security Options, p. 42 et 43; Gutteridge, "South Africa's Defence Posture", p. 31; "South Africa's Tilt Away from the West", Christian Science Monitor, 5 juillet 1979.

navigation et de ses ressources minérales 96/. Bien que n'ayant pas complètement abandonné l'espoir d'établir de tels liens, les dirigeants sud-africains semblent maintenant désireux d'établir des relations avec d'autres "Etats de garnison", eux aussi isolés à des degrés divers sur le plan international 97/.

B. L'armement nucléaire et la position politique et militaire de l'Afrique du Sud

62. Les considérations d'ordre général formulées au début du dernier chapitre sur la nécessité d'examiner ce problème dans le contexte de l'apartheid sont également valables en ce qui concerne l'armement nucléaire comme moyen d'accroître les forces militaires de l'Afrique du Sud. Du fait de leur caractère extrêmement dangereux, de telles armes acquièrent un aspect particulièrement inquiétant, si elles sont entre les mains d'un régime qui tente désespérément de préserver ses privilèges et est déterminé à contrecarrer tout effort visant à éliminer le système d'apartheid. Car être acculé à un tel désespoir favorise les réactions irrationnelles, les erreurs de jugement et les mesures extrêmes. On trouvera ci-après une récapitulation des vues exposées dans diverses analyses, relatives aux mesures susceptibles d'encourager ou de décourager l'Afrique du Sud à acquérir des armes nucléaires.

63. L'acquisition par l'Afrique du Sud d'armements nucléaires ne serait pas incompatible avec la position précédemment exposée de "renforcement de la forteresse" 98/. Nonobstant la supériorité de ses armements classiques, l'Afrique du Sud peut essayer de justifier sa possession d'armes nucléaires en arguant qu'il s'agit d'un moyen de dissuasion. En outre, en intimidant éventuellement les autres gouvernements africains, des armes nucléaires pourraient également aider à appuyer un élargissement des engagements et des interventions dans d'autres parties de la région. En retour, les essais et les déploiements d'une force nucléaire rudimentaire pourraient être un moyen de projeter une image de désespoir potentiel pour défendre la suprématie blanche. Enfin, et ce n'est pas le moins important, il se pourrait que les dirigeants de l'Afrique du Sud croient possible, en acquérant un armement nucléaire, de démoraliser les Sud-Africains noirs, d'atténuer le risque d'agitation interne et de soutenir le moral des Sud-Africains blancs préoccupés par une menace aggravée et un isolement international croissant 99/.

96/ J. E. Spence, "South Africa and the Defence of the West", "Survival" vol. XIII, No 3 (mars 1971).

97/ Voir "Motives and Disincentives to Nuclear Proliferation : The Garrison States" par Pierre Lellouche, Groupe d'étude et de recherche de politique internationale.

98/ Jaster, South Africa's Narrowing Security Options, p. 34.

99/ Adelman et Knight, "Can South Africa Go Nuclear?", p. 642 à 644; Betts, "A Diplomatic Bomb for South Africa?", p. 101 à 105; Lewis A. Dunn, "Half-Past India's Bang", in Foreign Policy, No 36 (automne 1979), p. 78.

64. Néanmoins, l'acquisition et le déploiement d'armements nucléaires coûteraient aussi beaucoup à l'Afrique du Sud, et l'exposeraient à des risques importants parmi lesquels ne seraient pas les moindres un isolement diplomatique et politique encore plus grand, la grave perspective de sanctions complètes et générales de la part des Nations Unies, un renforcement du caractère légitime d'une intervention contre l'Afrique du Sud par des forces militaires extrarégionales, et la perte d'une éventuelle monnaie d'échange en vue de préserver au moins un minimum de relations avec les pays occidentaux 100/. Compte tenu de ces risques, beaucoup d'analystes sont convaincus que, si l'Afrique du Sud devait se "nucléariser", elle n'irait pas jusqu'à procéder ouvertement à des essais et au déploiement d'armes nucléaires. En revanche, en adoptant une stratégie de prolifération latente, elle pourrait stocker secrètement des armements et, comme de nombreux observateurs pensent que l'a fait Israël, compter sur la rumeur non confirmée mais largement accréditée qu'elle possède ces armes, afin de promouvoir la réalisation de ses objectifs.

C. La politique de l'Afrique du Sud dans le domaine
des déclarations sur les questions nucléaires

65. Les déclarations publiques et semi-privées des dirigeants sud-africains au sujet de l'acquisition d'armements nucléaires ont été ambiguës. Certaines, faites dans le passé, comme par exemple celle du nouveau Président de la Commission sud-africaine de l'énergie atomique, M. J. W. L. de Villiers, affirme que "nous ne nous intéressons à rien /d'autre que/ les applications pacifiques de l'énergie nucléaire" 101/. En revanche, selon d'autres déclarations telles que celle avancée par l'ancien Ministre de l'information et de l'intérieur, M. Cornelius P. Mulder :

"... au cas où nous serions attaqués, absolument aucune règle ne vaut si notre existence est en jeu. Nous utiliserons tous les moyens dont nous disposons, quels qu'ils soient. Il est vrai que nous venons juste d'achever notre propre installation pilote qui utilise une technique très avancée et que nous avons d'importantes ressources en uranium 102/."

Ou encore, selon le Ministre des finances, M. Owen Horwood :

"Pour ma part, je nie absolument et entièrement à quiconque le droit de nous dire ce que nous devons faire /de notre potentiel nucléaire/ 103/."

100/ Betts, "A Diplomatic Bomb for South Africa?", p. 104 à 105; Jaster, South Africa's Narrowing Security Options, p. 45.

101/ "Mystery A-Blast : South Africa Could Have Done It", Christian Science Monitor, 29 octobre 1979.

102/ "South Africa, with U.S. Aid, Near A-Bomb", Washington Post, 16 février 1977.

103/ "Hands Off Our Nuclear Policy-Horwood", Financial Times (Londres), 31 août 1977.

66. Une série de déclarations faites par les autorités sud-africaines illustrent peut-être le mieux cette position ambiguë : celles, officielles ou autorisées par M. Vorster, alors premier ministre - ou que le Gouvernement des Etats-Unis a dit avoir été ainsi autorisé - en automne 1977 durant la crise qui a suivi la découverte d'un polygone d'essais d'armes nucléaires signalé dans le désert du Kalahari. Le 23 août 1977, le Président Carter a annoncé au cours d'une conférence de presse que :

"... les autorités sud-africaines nous ont informés qu'elles ne possèdent pas de dispositifs explosifs nucléaires et n'ont pas l'intention d'en mettre au point, à quelque fin pacifique ou militaire que ce soit; le polygone d'essais du Kalahari dont il a été question n'est pas destiné à être utilisé pour l'essai d'explosifs nucléaires, et qu'aucun essai d'explosifs nucléaires ne sera effectué en Afrique du Sud en ce moment ou dans l'avenir 104/."

Non seulement la dernière partie de cette affirmation telle qu'elle est énoncée, n'exclut pas la coopération. Dans le cadre d'un essai mené en dehors du territoire sud-africain, mais deux mois plus tard, le Premier Ministre M. Vorster, a déclaré lors d'une intervention accordée à une chaîne de télévision américaine :

"Je ne me souviens pas d'avoir promis quoi que ce soit au Président Carter... J'ai répété une déclaration que j'ai faite très souvent selon laquelle, en ce qui concerne l'Afrique du Sud, nous ne nous intéressons qu'à l'exploitation pacifique d'installations nucléaires 105/."

Le jour suivant, le Département d'Etat des Etats-Unis démentait cependant dans une déclaration officielle l'affirmation de M. Vorster et déclarait que le Premier Ministre avait officiellement renouvelé ces mêmes assurances sur chacun des trois points dans une lettre du 13 octobre 1977 adressée au Président Carter 106/.

67. Semblable ambiguïté caractérise encore la position officielle de Pretoria 107/. Cela laisse à tout le moins penser que les dirigeants sud-africains pourraient être tentés d'exploiter l'impression que l'Afrique du Sud est peut-être en puissance un Etat doté d'armes nucléaires.

104/ Conférence de presse du Président Carter du 23 août, Department of State Bulletin, 19 septembre 1977, p. 376.

105/ "U.S. Disagrees with Vorster on A-Weapons", Washington Post, 25 octobre 1977.

106/ Ibid.

107/ "South Africa Dismisses Reports of A-Test", Washington Post, 27 octobre 1979.

V. DEUX INDICES QUANT A LA POSSESSION EVENTUELLE PAR L'AFRIQUE
DU SUD D'UNE CAPACITE D'ARMEMENT NUCLEAIRE

A. Le polygone d'essais qui aurait été installé
dans le désert du Kalahari (1977)

68. Les inquiétudes quant aux intentions de l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire se firent beaucoup plus vives à la fin de l'été et au début de l'automne de 1977 quand des éléments nouveaux donnèrent à penser que l'Afrique du Sud était sur le point de procéder à l'essai d'une arme nucléaire. En août 1977, des diplomates soviétiques ont contacté les principales capitales occidentales 108/ et l'agence Tass a publié une déclaration officielle affirmant que les travaux de mise au point d'une arme nucléaire en Afrique du Sud arrivent à leur terme et des préparatifs sont en cours en vue d'un essai. (Voir appendice I.) Cette même déclaration de l'agence Tass faisait également appel à la coopération internationale pour empêcher l'Afrique du Sud de procéder à un essai 109/, tandis qu'un commentaire de l'agence Tass diffusé le lendemain renouvelait cet avertissement et cet appel à l'action 110/.

69. Il semble que les satellites de reconnaissance américains n'avaient pas exercé de surveillance dans cette région du monde, encore que leur route les amenât parfois à survoler le désert du Kalahari. Cependant, après avoir examiné les données des Soviétiques, les Etats-Unis décidèrent d'effectuer de nouvelles missions de reconnaissance. Les photographies prises par des satellites américains confirmèrent sans aucun doute possible l'existence de ce que les agents des services de renseignement et les spécialistes des armes nucléaires jugèrent être un polygone d'essais d'armes nucléaires : on y relevait un puits destiné à des essais souterrains ainsi qu'une tour et d'autres ouvrages qu'on trouve habituellement sur les sites d'essais souterrains d'armes nucléaires 111/. Les autorités américaines en ont alors informé d'autres gouvernements.

70. Devant l'accumulation des éléments tendant à prouver que l'Afrique du Sud allait d'un moment à l'autre procéder à l'essai d'une arme nucléaire, les Ministères des affaires étrangères de la France, du Royaume-Uni, de la République fédérale d'Allemagne, des Etats-Unis et de l'Union soviétique ont entrepris à la mi-août 1977 de dissuader l'Afrique du Sud de procéder à cet essai 112/. Le Ministre français

108/ Pravda, 9 août 1977.

109/ Ibid.

110/ Pravda, 10 août 1977.

111/ "U.S.-Soviet exchange about South Africa Said to improve ties",
New York Times, 29 août 1977.

112/ Ibid.

des affaires étrangères, M. Louis de Guiringaud indiqua que si un essai avait lieu, la France "le condamnerait et agirait en conséquence", 113/; de même, les Etats-Unis soulignèrent les "graves conséquences" qu'aurait un essai, indiquèrent qu'il s'agissait là d'une question "particulièrement préoccupante" et cherchèrent à obtenir des assurances de l'Afrique du Sud au sujet des informations suivant lesquelles un essai serait imminent 114/. Montrant par là combien ils prenaient cette affaire au sérieux, les pays occidentaux auraient, en privé, menacé de rompre leurs relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud, si celle-ci procédait à l'essai d'une arme nucléaire 115/.

71. L'Afrique du Sud a toujours démenti les informations selon lesquelles un essai d'une arme nucléaire était imminent, affirmant, selon les propres termes du Ministre des affaires étrangères, Roelof F. Botha, qu'elles étaient "dénuées de tout fondement" 116/. Mais, soumise à des pressions de plus en plus vives de la part des gouvernements occidentaux, l'Afrique du Sud donna les assurances précédemment évoquées (voir par. 66) selon lesquelles elle ne possédait pas d'armes nucléaires et n'avait, ni alors, ni dans l'avenir, l'intention de procéder à des explosions nucléaires expérimentales 117/. Mais le Gouvernement sud-africain n'a pas jugé bon d'étayer ses affirmations en se montrant disposé à autoriser des représentants de la communauté internationale à visiter le polygone d'essais d'armes nucléaires dont on soupçonne l'existence ou en adhérant au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. L'ambiguïté de l'attitude de l'Afrique du Sud amena à soupçonner celle-ci de se préparer sérieusement à se livrer à des essais de dispositifs explosifs nucléaires. L'adoption à l'unanimité, plus tard la même année, de la résolution 418 (1977) par le Conseil de sécurité imposant un embargo sur les armes à l'encontre de l'Afrique du Sud, est l'une des conséquences de ce que l'on peut appeler la crise du Kalahari.

B. Le phénomène survenu le 22 septembre

72. A la suite de la divulgation par ABC-TV - chaîne de télévision américaine privée - d'une information à ce sujet, le Département d'Etat des Etats-Unis a publié, le 25 octobre 1979, la déclaration suivante :

113/ "The enriched uranium route", Financial Times (Londres), 24 août 1977.

114/ "United States asks South Africa about A-Bomb plan", New York Times, 2 août 1977.

115/ "South Africa stirs new A-arms flurry", New York Times, 31 août 1977.

116/ "South Africa says it is not planning atomic bomb test", New York Times, 22 août 1977.

117/ "Conférence de presse du Président Carter du 23 août", Bulletin du Département d'Etat, 19 septembre 1977, p. 376.

"Le Gouvernement américain dispose de certains renseignements qui semblent indiquer qu'une explosion nucléaire de faible puissance a peut-être eu lieu le 22 septembre dans la zone couvrant l'océan Indien et l'Atlantique sud, y compris certaines parties du continent antarctique et l'Afrique australe. Aucun élément de preuve n'est venu corroborer ces renseignements à ce jour. Nous continuons d'enquêter sur la question de savoir si ce phénomène a bien eu lieu 118/."

Près d'un an plus tard, on ne peut toujours pas établir avec certitude ce qui s'est réellement produit le 22 septembre. L'indication selon laquelle une explosion nucléaire aurait pu avoir lieu a été fournie par deux détecteurs de détonations placés à bord d'un satellite américain Vela lancé en 1970 pour surveiller le respect de l'interdiction partielle des essais nucléaires décidés en 1963. Le 22 septembre 1979, à 3 heures (heure locale), ces appareils ont enregistré un éclair semblable à ceux qu'on observe à la suite d'une explosion nucléaire à la surface de la Terre ou à faible altitude. Les détecteurs de Vela surveillaient à ce moment une zone d'environ 5 000 km de diamètre couvrant, comme indiqué dans la déclaration susmentionnée, l'Afrique australe, l'océan Indien, l'Atlantique Sud et une partie de l'Antarctique 119/. En conséquence, de nombreux responsables et savants américains ont tout de suite pensé que l'Afrique du Sud avait fait exploser dans l'hémisphère austral un engin nucléaire d'une puissance de l'ordre de 2 à 4 km 120/.

73. A la fin de 1979, le conseiller scientifique du Président Carter, M. Frank Press, a réuni un groupe d'experts indépendants pour aider à déterminer si le signal lumineux pouvait provenir d'une explosion nucléaire. A la suite d'une étude approfondie, le groupe d'experts dans son rapport (A/35/358, appendice), est parvenu à la conclusion suivante :

"1. Le signal lumineux émis par le phénomène du 22 septembre ressemble fortement à ceux qui ont été observés précédemment lors d'explosions nucléaires mais il s'en différencie sur un point très important. Cette différence donne à penser que l'origine du signal se trouvait à proximité du satellite et non dans le voisinage de la surface de la Terre. Si l'on veut expliquer le signal enregistré par Vela le 22 septembre par une explosion nucléaire, il faudrait admettre un fonctionnement particulièrement anormal des détecteurs de détonations qui ont observé le phénomène.

118/ Bulletin du Département d'Etat.

119/ Eliot Marshall, "Flash Not Missed but Vela Still Veiled in Mist", Science, vol. 206, 30 novembre 1979, p. 1 051; "U.S. Officials uncertain about that event near South Africa", Washington Post, 27 octobre 1979.

120/ "U.S. Monitors Signs of Atomic Explosion near South Africa", New York Times, 26 octobre 1979.

/...

2. Les détecteurs de détonations des satellites Vela ont déjà enregistré de nombreuses explosions nucléaires. Ils ont aussi enregistré des centaines de milliers d'autres signaux, provoqués surtout par des éclairs et des particules de rayonnement cosmique heurtant les détecteurs de lumière. En outre, plusieurs centaines de fois, ils ont réagi à des signaux d'origine inconnue, que l'on a appelé "zoo events" (phénomènes bizarres). Quelques-uns de ces phénomènes bizarres possédaient certaines des caractéristiques associées à des signaux causés par des explosions nucléaires mais un examen chronologique permettait de les distinguer nettement de ces derniers.

3. La recherche de débris nucléaires et de preuves géophysiques à l'appui de l'hypothèse selon laquelle une explosion nucléaire était la source du phénomène du 22 septembre n'a fourni jusqu'à présent que des données ambiguës et brouillées. A ce jour, il n'existe pas de preuves concluantes permettant de confirmer qu'une explosion nucléaire a eu lieu le 22 septembre.

4. Etant donné qu'il n'y a pas de preuve péremptoire, qu'il existe d'autres phénomènes bizarres inexplicés ayant certaines des caractéristiques des signaux causés par des explosions nucléaires et que le signal enregistré le 22 septembre était différent, le groupe conclut que le signal n'était probablement pas dû à une explosion nucléaire. Sans pouvoir exclure la possibilité d'une origine nucléaire, le groupe d'experts pense qu'il est plus vraisemblable que le signal était un phénomène bizarre, peut-être dû à la rencontre d'un petit météorite avec le satellite."

74. En concluant qu'il n'existait aucune preuve irréfragable d'une explosion nucléaire, le groupe d'experts Press a notamment tenu compte du fait que d'autres systèmes de surveillance américains chargés de détecter les signaux acoustiques transmis par la terre, l'air ou l'eau, liés à l'onde de choc propagée par un explosif nucléaire n'avaient pas enregistré de signaux ou n'avaient enregistré que des signaux très faibles qu'on ne pouvait pas clairement associer au phénomène du 22 septembre. Le groupe a également fait observer que, si l'Institut des sciences nucléaires de Wellington (Nouvelle-Zélande), dans un premier rapport (A/34/674/Add.1) établi à la mi-novembre, a indiqué qu'il avait détecté des traces de substances radio-actives dans les eaux pluviales mais que ces résultats n'avaient pas été confirmés par des analyses ultérieures, de même, les autres recherches de débris nucléaires n'avaient donné aucun résultat. On a également considéré comme pouvant constituer une preuve corroborante le passage d'une perturbation ionosphérique, observée par le radar d'Arecibo à Porto Rico, qui se déplaçait du sud-est vers le nord-ouest au début de la matinée du 22 septembre. Mais, du fait que jusqu'à ce qu'on repère cette perturbation, on ne disposait que d'observations pour déterminer avec quelle fréquence de tels phénomènes étaient susceptibles, de se produire naturellement, de la présence d'un orage tropical à proximité d'Arecibo qui aurait pu provoquer une perturbation ionosphérique et des éléments d'incertitude quant à la vitesse - et par conséquent à l'origine - du signal, le groupe d'experts n'a pas admis que cette perturbation constituait un élément de preuve.

75. De même, le Secrétaire général et le Comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid qui ont, aussitôt après que le phénomène du 22 septembre eut été annoncé, prié les Etats Membres de leur communiquer tous renseignements dont ils pourraient disposer au sujet de ce phénomène n'ont pu retenir de preuve corroborante. Aucun des Etats ayant envoyé des réponses 121/ n'avait d'informations à fournir. Par la suite, les Etats-Unis ont communiqué d'autres renseignements, y compris le rapport du groupe d'experts Press, au Secrétaire général et des réponses non concluantes ont également été reçues de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni.

76. Néanmoins, certains points n'ont toujours pas été éclairés, du fait notamment que les détails concernant les signaux enregistrés et le matériel de surveillance, américains ou autre, n'ont pas tous été divulgués. D'après certains experts spécialisés dans le domaine des essais d'armes nucléaires, il peut arriver, dans certaines circonstances, qu'une explosion nucléaire de très faible puissance n'entraîne aucune retombée radio-active qui puisse être détectée au-delà d'une période de 24 heures. Si par exemple, on faisait exploser un tel dispositif à basse altitude, il pourrait arriver que ses retombées ne soient pas entraînées dans la haute atmosphère et qu'elles soient très rapidement rabattues vers le sol, par les vents et les pluies locaux 122/. En fait, on a indiqué qu'il y avait eu des cas d'explosions nucléaires que les détecteurs de débris nucléaires n'avaient pu enregistrer; ces explosions avaient toutefois été confirmées par d'autres moyens, pas nécessairement géophysique 123/. En outre, il n'a pas encore été prouvé que d'autres informations, plus sujettes à caution comme par exemple celles concernant la présence d'une force d'intervention navale sud-africaine dans la région soient dénouées de tout fondement 124/. De plus, comme le groupe d'experts l'a dit dans son rapport, les explications contenues dans ce document concernant le phénomène du 22 septembre lui-même ne sont pas toutes plausibles. Par ailleurs, le groupe d'experts Press n'envisage pas que le manque de preuves corroborantes concluantes puisse indiquer non pas qu'il n'y a pas eu d'explosions mais qu'un pays a procédé à l'essai d'un dispositif nucléaire en faisant tout son possible pour éviter toute détection.

~~77~~. En bref, il n'existe à ce jour aucune explication scientifique irréfutable de l'éclair lumineux enregistré par le satellite Vela le 22 septembre 1979. La première hypothèse, selon laquelle l'Afrique du Sud ou un autre pays aurait fait exploser un dispositif nucléaire dans la région de l'Atlantique sud n'a pu être ni confirmée, ni réfutée totalement.

121/ Les Etats ci-après ont envoyé des réponses : Bahamas, Cuba, Guinée-Bissau, Lesotho, Pays-Bas, Philippines, Royaume-Uni, Suriname et Trinité-et-Tobago.

122/ "Officials Hotly Debate whether African Event was Atom Blast", Washington Post, 17 janvier 1980.

123/ Marshall, "Flash no missed by Vela Still Veiled in Mist", p. 1 051.

124/ "South African Ships in Zone of suspected N-Blast", The Guardian, 31 janvier 1980.

VI. INITIATIVES PRISES RECEMMENT DANS LE DOMAINE NUCLEAIRE
VIS-A-VIS DE L'AFRIQUE DU SUD

78. Pour isoler l'Afrique du Sud et l'amener à abandonner sa politique d'apartheid, la communauté mondiale a également concentré ses efforts sur le domaine nucléaire. Ceux-ci ont coïncidé en partie avec les efforts déployés sur le plan international afin d'empêcher que la prolifération des armes nucléaires n'atteigne, dans ce cas précis, un pays doté d'une infrastructure nucléaire développée et qui, depuis de nombreuses années, a été catégorisé comme un des pays qui seraient proches du seuil nucléaire. Parallèlement, divers Etats, en particulier certains Etats occidentaux, ont exprimé leur préoccupation devant le fait qu'un isolement total de l'Afrique du Sud sur le plan international dans le domaine nucléaire civil, en laissant ce pays agir indépendamment, renforcerait sa détermination de ne pas se soumettre aux garanties internationales et l'encouragerait à se doter d'armes nucléaires. Contestant cette thèse, la majorité des Etats s'est déclarée convaincue que toute collaboration nucléaire avec l'Afrique du Sud constituait une menace contre la paix et la sécurité internationales. D'autres encore ont proposé une approche plus souple, pour sortir de ce dilemme : à savoir que les Etats qui continuent de collaborer avec l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire cessent de le faire, si ce pays refusait d'adhérer au TNP et d'appliquer les garanties générales (Full-Scope Safeguards) internationales.

79. L'ONU a pris de nombreuses initiatives devant les activités de l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire. Depuis qu'elle a adopté la résolution 1652 (XVI) le 24 novembre 1961, l'Assemblée générale s'est nettement prononcée en faveur de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. Depuis plusieurs années, elle a adopté aussi, à une forte majorité, des résolutions demandant l'interdiction de toute coopération nucléaire avec l'Afrique du Sud - ce que l'on peut considérer comme un aspect des efforts qu'elle déploie pour interdire la coopération économique en général et notamment dans l'important domaine de l'énergie (voir résolution 33/183 G, du 24 janvier 1979). En outre, l'ONU a pris des mesures en vue de l'indépendance de la Namibie, ce qui contribuerait à réduire la part de l'Afrique du Sud sur le marché mondial de l'uranium (voir notamment la résolution 385 (1976) du Conseil de sécurité). Parmi les autres initiatives prises sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, davantage sur le plan de la collecte d'informations, on peut mentionner le séminaire sur la coopération nucléaire avec l'Afrique du Sud, tenu à Londres en 1979 (voir S/13157) et les débats sur l'uranium namibien.

80. Depuis la fin de 1977, les Etats-Unis, comme on l'a indiqué plus haut, s'efforcent de convaincre l'Afrique du Sud d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et d'accepter l'application des garanties générales. En échange, les Etats-Unis ont offert leur coopération continue dans le domaine nucléaire, y compris la livraison de combustible destiné à Koeberg et à SAFARI-1. Les Etats-Unis partent du principe que les avantages qui découleraient de l'adhésion de l'Afrique du Sud au Traité et de l'acceptation par elle de garanties portant sur toutes ses activités nucléaires pacifiques justifieraient, et au-delà, la rançon à payer sous la forme de relations qui légitimeraient et le régime sud-africain et ses activités nucléaires. Les Etats-Unis estiment en particulier que l'acceptation par l'Afrique du Sud des garanties générales permettrait d'exercer

un contrôle nécessaire sur ses opérations d'enrichissement de l'uranium et de clarifier certaines des ambiguïtés qui entourent ses intentions en matière d'armes nucléaires 125/.

81. En tout état de cause, il semble peu probable que l'Afrique du Sud soit prête à faire les concessions demandées par les Etats-Unis en échange de la restauration de la coopération dans le domaine nucléaire 126/. Pour justifier ce refus, les porte-parole sud-africains font valoir que les Etats dotés d'armes nucléaires ne se sont pas acquittés des obligations en matière de transfert de technologie nucléaire pacifique qui leur incombent en vertu de l'article IV du Traité, que le Traité constitue un affront à la souveraineté du pays, et que le secret commercial du projet sud-africain d'enrichissement de l'uranium à des fins pacifiques s'en trouverait menacé 127/. Quel que soit le mérite de ces arguments, il est évident que l'Afrique du Sud n'a aucune envie de renoncer à la possibilité de fabriquer des armes nucléaires et qu'elle veut rester libre d'adopter une stratégie de prolifération latente.

82. Depuis le début des années 60, les pays africains et autres appuient de plus en plus l'idée de la création en Afrique d'une zone exempte d'armes nucléaires 128/. Une telle zone empêcherait non seulement les grandes puissances d'introduire des armes nucléaires en Afrique, mais elle contribuerait également à l'objectif de la non-prolifération sur le continent. Mais l'élaboration d'un traité à cette fin n'a guère progressé et, jusqu'à présent, les efforts des Etats n'ont pas dépassé le stade des résolutions et des déclarations de principe. Même si l'on parvenait à négocier un traité, il est probable que l'Afrique du Sud le rejeterait 129/ ne serait-ce que parce que ce pays semble peu pressé de renoncer à la possibilité de fabriquer des armes nucléaires.

83. S'ajoutant au fait que l'Afrique du Sud manifeste un attachement immuable à l'apartheid, son refus d'adhérer au Traité de la non-prolifération ou d'accepter des garanties intégrales, ainsi que son attitude négative vis-à-vis d'une zone exempte d'armes nucléaires, ont poussé de nombreux pays à contester qu'il y eût un intérêt quelconque à laisser l'Afrique du Sud continuer de participer aux programmes de

125/ "South Africans Reported Ready for Nuclear Ban", New York Times, 29 juin 1978; Betts, "A Diplomatic Bomb for South Africa?", p. 108 et 109.

126/ Jaster, South Africa's Narrowing Security Options, p. 45 et 46; Betts, "A Diplomatic Bomb for South Africa?"; p. 113.

127/ Newby-Fraser, Chain Reaction, p. 7 et 8; "South Africa is Calm Amid Nuclear Furor", New York Times, 28 août 1977.

128/ William Epstein, "A Nuclear-Weapon-Free Zone in Africa?", Occasional Paper 14 (Stanley Foundation, 1977).

129/ Betts, "A Diplomatic Bomb for South Africa?", p. 110.

formation et aux échanges commerciaux et autres échanges internationaux en matière nucléaire. En outre, une coalition formée de pays d'Afrique du Sud et de leurs partisans a réussi à faire diminuer la participation de l'Afrique du Sud à l'AIEA. C'est essentiellement à titre de représailles pour la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud qu'en juin 1977, le Conseil des gouverneurs de l'AIEA a décidé de donner le siège de ce pays à l'Egypte et qu'en 1979 la session ordinaire de la vingt-troisième Conférence générale de l'AIEA, qui s'est tenue à New Delhi a refusé d'accepter les pouvoirs présentés par la délégation sud-africaine 130/.

VII. CONCLUSIONS

84. Dans le cadre de son mandat concernant les plans et la capacité de l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire, le groupe d'experts s'est efforcé d'établir une analyse aussi concrète et concise que possible, compte tenu des renseignements dont il disposait. Toutefois, du fait que les données fiables sont incomplètes, certaines des évaluations spécifiques contiennent un élément d'incertitude.

85. A commencer par l'extraction de l'uranium, les activités de l'Afrique du Sud en matière d'énergie nucléaire progressent régulièrement depuis la deuxième guerre mondiale. Ce pays est lui-même un des plus grands producteurs d'uranium du monde, avec, jusqu'à une date récente, environ 16 p. 100 de l'uranium produit par les pays à économie de marché. Par son occupation illégale de la Namibie et sa mainmise sur les ressources en uranium de ce territoire, l'Afrique du Sud a pu s'assurer une part plus importante du marché mondial de l'uranium, avec le pouvoir de pression accru que cela implique sur le plan international.

L'Afrique du Sud renforce actuellement sa capacité nucléaire (centrale de Koeberg), ce que l'on peut replacer dans le cadre de la situation globale de ce pays en matière d'énergie : elle serait moins attentive aux pressions exercées par la communauté internationale en réponse à sa politique, si elle se rendait plus indépendante dans le domaine énergétique.

86. A différents stades - début du développement de son industrie d'extraction de l'uranium, formation du personnel, démarrage des activités de recherche nucléaire fondamentale et construction de réacteurs nucléaires - les progrès et la sophistication croissante de l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire ont été favorisés par la coopération de plusieurs pays, sociétés et institutions.

87. Il ne fait aucun doute que l'Afrique du Sud a les moyens techniques de fabriquer des armes nucléaires ainsi que les vecteurs nécessaires. Ce pays est lui-même doté de vastes ressources en uranium. Ils disposent d'une usine d'enrichissement non soumise aux garanties, capable de produire de l'uranium militaire, et construit actuellement une autre d'une capacité encore supérieure. Par ailleurs, il dispose sur son propre territoire des techniciens et compétences techniques nécessaires pour mettre sur pied un programme nucléaire militaire. En raison du renforcement de sa capacité d'enrichissement, le fait que l'Afrique du Sud n'a pas de réacteur plutonigène n'est pas un obstacle.

88. Les renseignements les plus importants concernant l'usine d'enrichissement de l'Afrique du Sud non soumise aux garanties et son utilisation sont considérés par ce pays comme hautement confidentiels. Il est difficile, dans ces conditions, d'évaluer avec précision le stade de développement et la capacité réels de l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire militaire. La découverte, en 1977, d'un polygone d'essais qui aurait été mis en place dans le désert du Kalahari donne à penser que, cette année-là, l'Afrique du Sud se préparait à procéder à l'essai d'un dispositif explosif nucléaire. Le phénomène du 22 septembre 1979 n'ayant pas encore reçu d'explication irréfutable sur le plan scientifique, renforcé les soupçons qu'inspirent à la communauté mondiale les plans et les intentions de l'Afrique du Sud. En août 1977, l'Afrique du Sud aurait pu avoir à sa disposition suffisamment

/...

de matière nucléaire pour fabriquer une bombe à fission, et au milieu de 1979, elle aurait pu produire suffisamment d'uranium militaire pour fabriquer à tout le moins quelques armes nucléaires.

89. Les déclarations officielles et semi-officielles de l'Afrique du Sud sur la question de l'acquisition d'armes nucléaires ont toujours été ambiguës et ne contribuent guère à mieux faire connaître les intentions et les plans de ce pays. Pour examiner cette question, il importe de tenir compte de la situation très particulière créée par l'isolement que connaît l'Afrique du Sud sur le plan international en raison de sa politique d'apartheid. Le prix que l'Afrique du Sud aurait à payer, sur le plan diplomatique et politique, pour l'acquisition et le déploiement d'armes nucléaires serait élevé et atteindrait probablement des proportions catastrophiques si elle faisait usage de ces armes. Toutefois, dans leur tentative désespérée de préserver le système d'apartheid, les dirigeants sud-africains s'abstiendraient éventuellement de faire une analyse rationnelle des inconvénients et des avantages. En revanche, ils s'efforceraient peut-être de justifier l'acquisition d'armes nucléaires comme un dernier recours dans leur tentative de préserver la suprématie blanche en intimidant les pays voisins ou comme moyen de démoraliser les Sud-Africains noirs et, inversement, de soutenir le moral de la population blanche.

90. Etant donné que l'acquisition manifeste d'armes nucléaires présenterait des risques graves pour l'Afrique du Sud et lui coûterait cher, il se peut donc que ses dirigeants préfèrent adopter une stratégie de prolifération latente, c'est-à-dire qu'elle pourrait stocker secrètement des armes nucléaires mais s'abstenir de les mettre à l'essai et de les déployer ouvertement. L'Afrique du Sud pourrait appliquer cette stratégie car elle possède des installations nucléaires importantes non soumises aux garanties. Elle s'appuierait également sur les rumeurs non confirmées mais largement accréditées, selon lesquelles elle aurait fabriqué ces armes afin de promouvoir ses objectifs et ses plans.

96. Sans sous-estimer le danger extrêmement grave que représentent les armes nucléaires en général, on peut affirmer qu'elles auraient un aspect particulièrement inquiétant aux mains d'un régime qui tente désespérément de préserver la suprématie blanche. Les notions traditionnelles concernant les intérêts de la sécurité et les perceptions de menaces n'ont qu'une valeur très limitée dans un pays où la menace la plus grave résulte en fait du refus d'un régime raciste d'autoriser la majorité écrasante de la population à exercer ses droits fondamentaux et où ce régime est prêt à recourir aux moyens de répression les plus sévères pour protéger ses intérêts et ses privilèges. De telles conditions incitent évidemment l'Afrique du Sud à agir et à réagir de manière illogique.

92. A quelque pays qu'elle s'étende, la prolifération des armes nucléaires préoccupe gravement la communauté internationale. L'introduction d'armes nucléaires sur le continent africain et en particulier dans une région aussi instable que l'Afrique australe, non seulement porterait un coup sévère aux efforts de non-prolifération déployés à l'échelle mondiale mais encore réduirait à néant les efforts visant depuis de nombreuses années à tenir le continent africain à l'écart de la course aux armements nucléaires et à en faire une zone exempte d'armes nucléaires. On ne peut qu'être pessimiste en évaluant les conséquences de cette évolution de la situation.

93. Le fait que la communauté internationale a réagi vigoureusement en apprenant qu'un polygone d'essais aurait été installé au Kalahari et qu'elle continue d'être préoccupée par le phénomène du 22 septembre témoigne amplement de la profonde inquiétude avec laquelle elle considère la capacité et les plans de l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire. Aussi longtemps que l'Afrique du Sud refusera de s'engager à s'abstenir d'acquérir l'arme nucléaire et que, par son attitude, elle demeurera le principal obstacle à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, aussi longtemps qu'elle refusera de soumettre les aspects critiques de son programme nucléaire aux garanties internationales, sa capacité et ses plans dans ce domaine continueront de préoccuper la communauté mondiale. Etant donné que l'Afrique du Sud pourrait, sans en peser les conséquences, établir une coopération dans le domaine nucléaire avec certains pays aspirant à acquérir l'arme nucléaire, on ne peut exclure qu'elle puisse contribuer à la prolifération des armes nucléaires. L'acquisition d'armes nucléaires par ce pays devrait être considérée comme une grave menace pour la sécurité des Etats africains et pour la paix internationale. C'est pourquoi il est essentiel que l'Afrique du Sud adhère au Traité sur la non-prolifération et soumette toutes ses installations nucléaires aux garanties de l'AIEA.

94. C'est pourquoi compte tenu des efforts inlassables déployés par l'Organisation des Nations Unies pour condamner les politiques et pratiques du régime d'apartheid de l'Afrique du Sud et en particulier du fait que le Conseil de sécurité a récemment imposé un embargo sur les livraisons d'armes à destination de ce pays et demandé que cesse toute coopération concernant la mise au point d'armes nucléaires, c'est encore aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et à la communauté internationale dans son ensemble qu'incombe au premier chef la responsabilité de continuer à suivre de près les activités de l'Afrique du Sud dans ce domaine et de prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'éliminer l'apartheid et de prévenir toute nouvelle prolifération des armes nucléaires.

APPENDICE I

Déclaration de l'agence TASS, reproduite dans la Pravda du 9 août 1977

On dispose d'informations selon lesquelles la République sud-africaine serait maintenant presque au bout de ses efforts pour fabriquer des armes nucléaires et les derniers préparatifs d'un essai seraient en cours.

En poursuivant obstinément leur politique d'oppression raciale et d'apartheid contre la population africaine et en commettant des actes d'agression contre les Etats africains voisins, les autorités de la République sud-africaine essaient d'arrêter par la force des armes le processus inéluctable d'élimination de l'ordre colonial et raciste en Afrique australe. A cette fin, la République sud-africaine perfectionne sa machine de guerre et équipe ses forces armées avec le matériel le plus moderne, aéronefs, missiles, chars et pièces d'artillerie diverses.

Depuis quelques années, les journaux de nombreux pays, y compris les pays occidentaux, ont fait paraître des articles sur les efforts déployés en République sud-africaine pour se doter de la base scientifique et technique nécessaire à la fabrication d'armes nucléaires. La République sud-africaine n'a pas signé le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, auquel plus de 100 Etats ont déjà adhéré. En intensifiant sa production militaire et en se procurant des armes modernes, la République sud-africaine a pu compter sur l'appui de certains pays occidentaux membres de l'OTAN et d'Israël, malgré les décisions bien connues de l'Organisation des Nations Unies interdisant l'octroi d'une assistance à l'Afrique du Sud dans le domaine des armements.

La possession d'armes nucléaires par le régime raciste de Pretoria constituerait une menace tout à fait directe à la sécurité des Etats africains; elle entraînerait une aggravation considérable de l'instabilité et de la tension en Afrique australe et accroîtrait la menace nucléaire pour l'humanité tout entière. Les mesures prises par les autorités de la République sud-africaine pour se procurer des armes nucléaires avec l'appui de certains Etats vont à l'encontre des efforts déployés par de nombreux pays et par l'Organisation des Nations Unies pour empêcher la prolifération des armes nucléaires dans le monde. Elles sont incompatibles avec la volonté des pays africains, exprimés dans les décisions de l'Organisation des Nations Unies, de faire du continent africain une zone exempte d'armes nucléaires. En choisissant de fabriquer ses propres armes nucléaires, la République sud-africaine a lancé un défi à tous les peuples.

L'agence TASS est autorisée à faire la déclaration suivante. La fabrication d'armes nucléaires en République sud-africaine aurait des conséquences extrêmement graves pour la paix internationale et la sécurité des peuples.

Les dirigeants de l'Union soviétique estiment qu'une action urgente et efficace de tous les Etats, de l'Organisation des Nations Unies et de l'opinion publique internationale est nécessaire pour empêcher la fabrication d'armes nucléaires en Afrique du Sud et prévenir le danger de la prolifération de telles armes. L'Union soviétique, qui s'est toujours résolument prononcée en faveur de mesures propres à écarter la menace d'une guerre nucléaire, est prête pour sa part en coopération avec d'autres Etats, à déployer tous ses efforts pour la réalisation de cet objectif.

/...

APPENDICE II

Déclaration de M. de Guiringaud, ministre des affaires étrangères
de la France, sur "France-Inter" le 22 août 1977

Question Nous avons appris il y a quelques instants que le Gouvernement français et vous-même avez pris contact avec les autorités sud-africaines parce que vous auriez eu des indications plus précises - selon le texte qui nous a été remis - que l'Afrique du Sud voudrait fabriquer des bombes atomiques. Cette intention est mentionnée dans une déclaration de l'agence TASS du 9 août 1977. Pouvez-vous nous donner quelques renseignements sur la question?

C'était la première surprise de votre voyage. Les Sovétiques vous ont accusé d'aider les Sud-Africains à fabriquer des bombes atomiques.

Réponse Il y a deux choses à dire à ce sujet. D'abord, les Soviétiques ont accusé l'Afrique du Sud non pas de fabriquer une arme atomique, mais une explosion nucléaire. Nous avons eu des renseignements selon lesquels il y avait effectivement en Afrique du Sud des préparatifs en vue d'une explosion atomique que les Sud-Africains affirment devoir être pacifique. Nous avons prévenu l'Afrique du Sud que nous considérerions une telle explosion comme mettant en danger tous les processus de paix qui sont engagés en Afrique australe et comme pouvant avoir des conséquences graves sur nos rapports avec ce pays. C'est là-dessus que portaient les éclaircissements donnés par mon ministère ce matin.

(...) Or le contrat de Framatome avec l'Afrique du Sud, qui porte sur la construction de deux centrales électro-nucléaires, prévoit que le retraitement des combustibles de ces centrales aura lieu en France, et que le plutonium ne sera pas renvoyé en Afrique du Sud. Il est donc contraire à la vérité et parfaitement malhonnête de dire que ces centrales pourraient aider l'Afrique du Sud à acquérir l'arme atomique.
